

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation des Côtes d'Armor

Rapport d'observatoire et d'activité 2025

Sommaire

1 Présentation du dispositif.....	4
<i>Les missions.....</i>	<i>5</i>
<i>La politique nationale du logement d'abord.....</i>	<i>6</i>
<i>Le dispositif des Côtes d'Armor.....</i>	<i>7</i>
2 Rapport d'observatoire.....	8
<i>Notice générale.....</i>	<i>9</i>
<i>L'offre en Côtes d'Armor.....</i>	<i>10</i>
<i>Synthèse 2025.....</i>	<i>11</i>
<i>Le public et les demandes.....</i>	<i>12</i>
<i>La tension sur les dispositifs.....</i>	<i>17</i>
<i>Les réponses par dispositif.....</i>	<i>24</i>
<i>Les sorties.....</i>	<i>34</i>
<i>Focus 1 : Les femmes victimes de violence.....</i>	<i>36</i>
<i>Focus 2 : Les publics jeunes.....</i>	<i>40</i>
<i>Focus 3 : La montée en charge d'Un Chez Soi d'Abord.....</i>	<i>43</i>
<i>Focus 4 : La parole de celles et ceux qui vivent le SIAO de l'intérieur.....</i>	<i>44</i>
3 Rapport d'activité.....	45
<i>Activités coordination parcours.....</i>	<i>46</i>
<i>Activités de coordination des dispositifs.....</i>	<i>51</i>
<i>Activités de coordination du développement territorial.....</i>	<i>53</i>
<i>Vie du service.....</i>	<i>54</i>
<i>Feuille de route 2026-2027.....</i>	<i>58</i>

Liste des acronymes utilisés

ACT : Appartement de Coordination Thérapeutique
ALT : Aide au Logement Temporaire
ALUR (Loi) : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
ASRU : Mesures d'Accompagnement Social Renforcé sur l'Urgence
AVDL : Accompagnement Vers et Dans le Logement
CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CEJ-JR : Contrat d'Engagement Jeune - Jeunes en Rupture
CESP : Commission d'Étude des Situations Préoccupantes
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale
CIA : Convention Intercommunale d'Attribution
CIL : Conférence Intercommunale du Logement
CM : Centre Maternel
CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile
CPH : Centre Provisoire d'Hébergement
CPO : Contrat Pluriannuel d'Objectifs
CRPA / CCRPA : Comité Régional des Personnes Accompagnées (ou Conseil Consultatif Régional)
CSP : Comité Stratégique Partenarial
CUA : Commission Unique d'Attribution
DAHO : Droit A l'Hébergement Opposable
DALO : Droit Au Logement Opposable
DEETS : Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités

DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale
DIHAL : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs
FVV : Femmes Victimes de Violence
HU : Hébergement d'Urgence
IML : Intermédiation Locative
LDA : Logement d'Abord
LHSS : Lits Halte Soins Santé
OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OFPPA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PF : Pension de Famille
PPGDI / PPGD : Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'Information des Demandeurs
RA : Résidence Accueil
RHJ : Résidence Habitat Jeunes
SI SIAO : Système d'Information du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SR : Structure Relais
STAB / PS : Hébergement de Stabilisation
UCSA : Un Chez Soi d'Abord

1

Présentation du dispositif

Les missions

Le SIAO 22 est une plateforme départementale qui coordonne l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes sans domicile ou mal logées pour faciliter leur accès à un logement adapté à leur situation. Sa mission centrale est d'assurer l'équité d'accès, la continuité de la prise en charge et la construction de parcours d'insertion individualisés. L'article L345-2-4 du CASF énonce précisément deux finalités :

- **Assurer le meilleur traitement** (équité, fluidité, prise en compte des besoins, optimisation des moyens) de l'ensemble des demandes d'hébergement et de logement formulées par un public sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières.
- **Améliorer la fluidité** entre les secteurs de l'hébergement et celui du logement.



Le public éligible aux dispositifs du SIAO est celui sans-abri, mal logé ou en risque de rupture d'hébergement, qui ne pourrait arriver, sans l'aide spécifique du SIAO et du Service public de la rue au logement à accéder à un logement décent et autonome, du fait de ses difficultés particulières ayant trait à l'inadaptation de ses ressources ou à ses conditions d'existence.

Les 8 missions du SIAO (art. L345-2-4 du CASF)

- 1 Recenser toutes les places d'hébergement, les logements en résidence sociale ainsi que les logements des organismes qui exercent les activités d'intermédiation locative.
- 2 Gérer le service d'appels téléphoniques 115.
- 3 Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles, traiter équitablement leurs demandes et leur faire des propositions d'orientation adaptées à leurs besoins, transmises aux organismes susceptibles d'y satisfaire.
- 4 Suivre le parcours des personnes ou familles prises en charge, jusqu'à la stabilisation de leur situation.
- 5 Contribuer à l'identification des personnes en demande d'un logement, si besoin avec un accompagnement social.
- 6 Assurer la coordination des acteurs concourant au dispositif de veille sociale.
- 7 Produire les données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement.
- 8 Participer à l'observation sociale.

La politique nationale du logement d'abord

La philosophie du « logement d'abord » trouve son origine dans le modèle américain du « Housing First » ¹ qui repose sur l'idée que l'accès direct et inconditionnel à un logement stable constitue la première étape essentielle pour permettre l'inclusion sociale et la résolution des autres difficultés (santé, emploi, addictions, etc.).

Il vise en cela :

- une stabilité résidentielle permettant la construction d'un accompagnement adapté ;
- l'évitement de la chronicisation des situations de rue et la réduction des ruptures de parcours, pesant notamment sur l'évolution favorable des situations des personnes.

L'approche s'oppose ainsi aux parcours traditionnels où la personne évolue à travers différents dispositifs (urgence, hébergement temporaire, logement accompagné) avant d'accéder à un logement pérenne.

Outre la référence aux principes liés aux missions de service public (continuité, égalité, neutralité, adaptation, accessibilité, transparence) le SIAO est porteur de références et de principes spécifiques à ses missions.

L'inconditionnalité de l'accueil et continuité de la prise en charge

Un parcours porté par la demande de la personne

Une relation directe et personnalisée

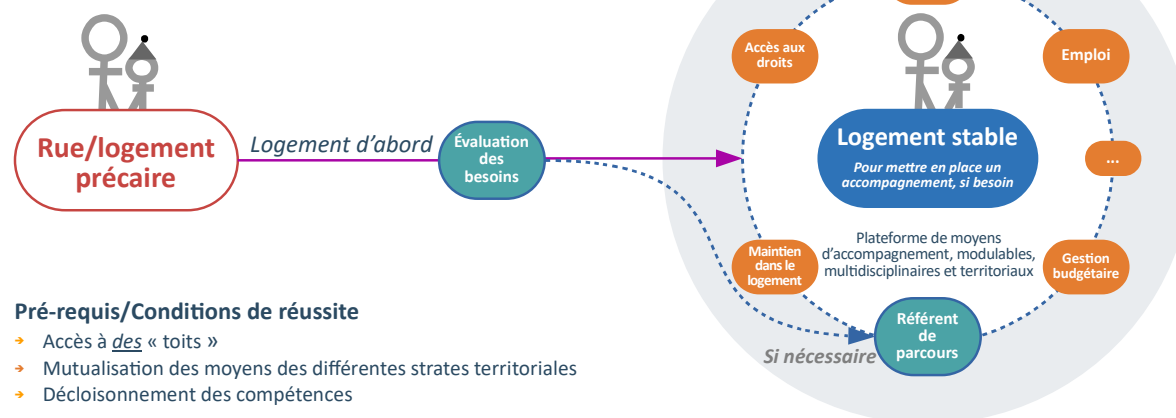
La réussite et l'échec ne sont pas prédictibles

La coopération professionnelle

Une approche pluridimensionnelle

Modèle cible du logement d'abord

*... pour le suivi de la progression du parcours
logement jusqu'à stabilisation de la situation*



Un accès immédiat à un logement sans condition préalable que ce soit par exemple en lien avec les addictions, la santé, ou l'insertion professionnelle.



Une mobilisation prioritaire de logements ordinaires (parc social et privé).



Un accompagnement adapté aux besoins, à partir du domicile, par des équipes pluridisciplinaires (travailleurs sociaux, professionnels de santé...)

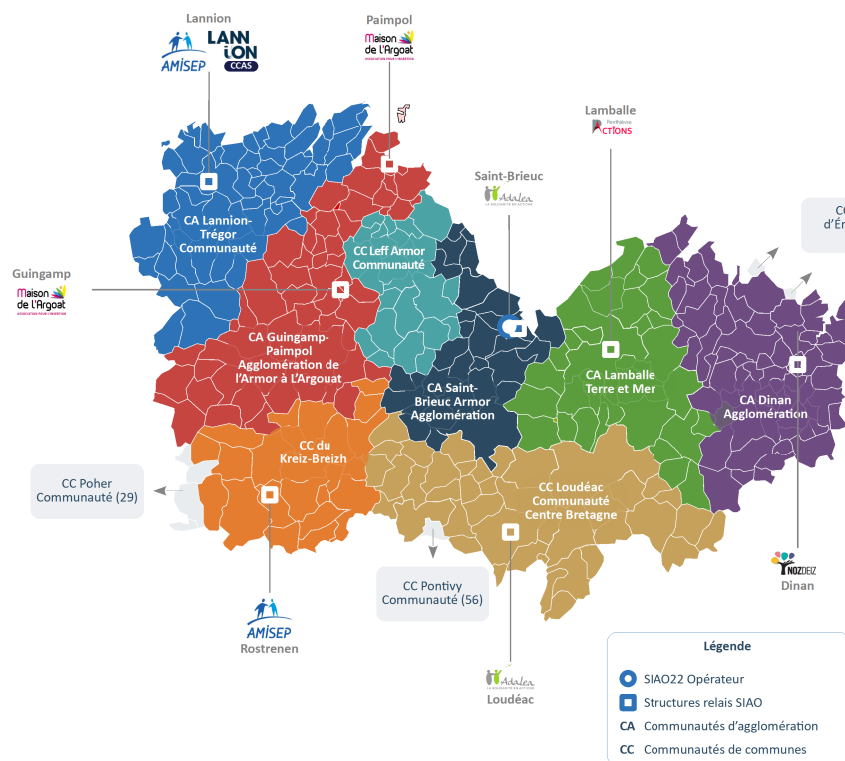
1 développé dans les années 1990 à New York par Sam Tsember, psychologue clinicien en milieu communautaire.

Le dispositif des Côtes d'Armor

L'organisation territoriale

Le dispositif actuel s'appuie sur une coopération territoriale avec l'ensemble des gestionnaires de structures Accueil-Hébergement-Insertion, positionnée comme Structures-Relais SIAO. L'articulation SIAO Opérateur/SIAO Structures Relais a pour but de proposer une « porte d'entrée » spécialisée vers le SIAO, sur chaque bassin de vie, au plus proche des publics, disposant de la connaissance des territoires et des réponses qu'ils proposent.

L'implantation des structures relais



Pilotage stratégique et cadrage du dispositif

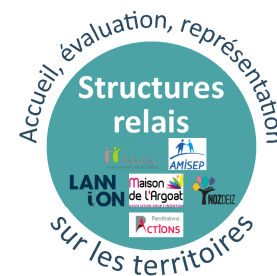
- Définit la stratégie et s'assure de la mise en œuvre des décisions du comité stratégique partenarial
- Assure le soutien technique et stratégique à la réalisation des missions du SIAO
- Valide la recevabilité des demandes
- Communique sur le dispositif

Feuille de route annuelle



Pilotage opérationnel et coordination

- Gère l'urgence via le 115 (enregistrement des demandes et orientation)
- Coordonne la veille sociale
- Centralise et gère le flux des demandes
- Organise et anime les Commissions Uniques d'Attribution
- Organise les attributions de places
- Anime le réseau des structures relais et des gestionnaires des offres
- Coordonne le réseau des acteurs utiles au parcours SIAO
- Participe à l'observatoire social
- Pilotage local du déploiement du SI-SIAO



Réception des demandes, évaluation, représentation

- Accueillent et informent les publics
- Mènent les entretiens et réalisent des évaluations approfondies
- Constituent et transmettent les dossiers à l'opérateur SIAO
- Assurent le suivi des demandes et l'actualisation
- Participent à la vie du dispositif et à la représentation du SIAO sur leur territoire
- Contribuent à l'observatoire local



Hébergement et accompagnement

- Actualisent l'offre disponible
- Assurent l'accueil et l'accompagnement des personnes
- Suivent la progression des parcours
- Contribuent à l'observatoire local

2

Rapport d'observatoire

Notice générale

Sources

Les données suivantes sont établies sur la base d'extractions du SI-SIAO (Système d'Information nationale des SIAO) portant sur les demandes actives dans le cadre de l'urgence et de l'insertion au cours de l'année 2025. Ces données sont renseignées dans le SI-SIAO principalement par les écoutants du 115, les professionnels de l'équipe SIAO et les évaluateurs des structures relais.

Pour rappel, les données liées aux évaluations dites « flash » et approfondies se basent sur les informations déclaratives des demandeurs qui conservent la liberté de ne pas répondre aux questions posées lors de des évaluations.

Plusieurs types de fichiers d'extraction nécessitent d'être analysés, car plusieurs distinctions sont faites :

- La personne qui porte la demande (le demandeur principal) et l'ensemble des personnes qui composent le ménage demandeur.
- La demande initiale de la personne et les réitérations de celles-ci (en raison d'une demande initiale non satisfaite ou d'une nouvelle demande).

En résumé, sur une année, un ménage qui est composé d'une ou plusieurs personnes peut formuler une ou plusieurs demandes.

De plus, certaines données ne peuvent pas être saisies dans le SI-SIAO (concernant par exemple l'activité en CUA), ou des évolutions non encore

stabilisées du logiciel ne permettent pas de garantir la fiabilité des données. Ainsi, certaines données sont obtenues avec des outils tiers développés et renseignés par l'équipe du SIAO Opérateur.

Lecture des données

Les données chiffrées peuvent être présentées en effectifs ou en pourcentage.

Toutes les données présentées intègrent les non-réponses (NR) éventuelles. Sauf exceptions signalées (par exemple NR= 38%), les données restituées présentent des taux de réponses supérieures à 95%.

Pour une meilleure lisibilité et synthèse des données :

- les pourcentages, ratios ou moyenne calculés sont exprimés en chiffres entiers (ou avec 1 seule décimale pour certains) et les règles d'arrondis standards sont utilisées.
- les données représentant moins de 1% des effectifs ne sont en général par citées.
- à certains moments une signalétique spécifique montre les variations en points entre les données 2024 et 2025. Les chiffres grassés en rouge indiquent les variations les plus importantes sur une série de données. Par exemple: 21% ↗+ 2 ; 18% ↘-4 : sur la série de données concernée, le chiffre de 21% traduit une hausse de 2 points par rapport à 2024 ; le chiffre de 18% traduit une baisse de 4 points (22% en 2024) et il s'agit de la variation la plus importante sur cette série de données.

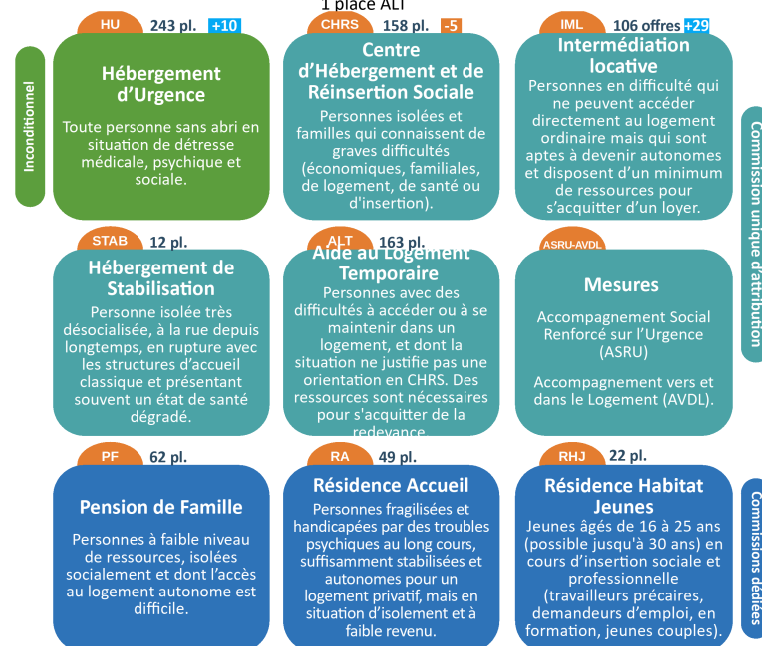
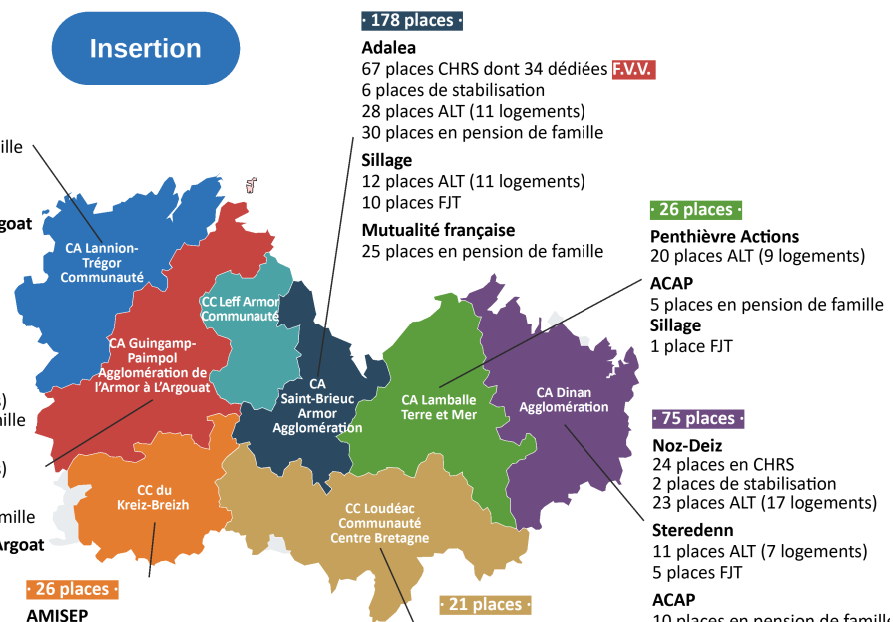
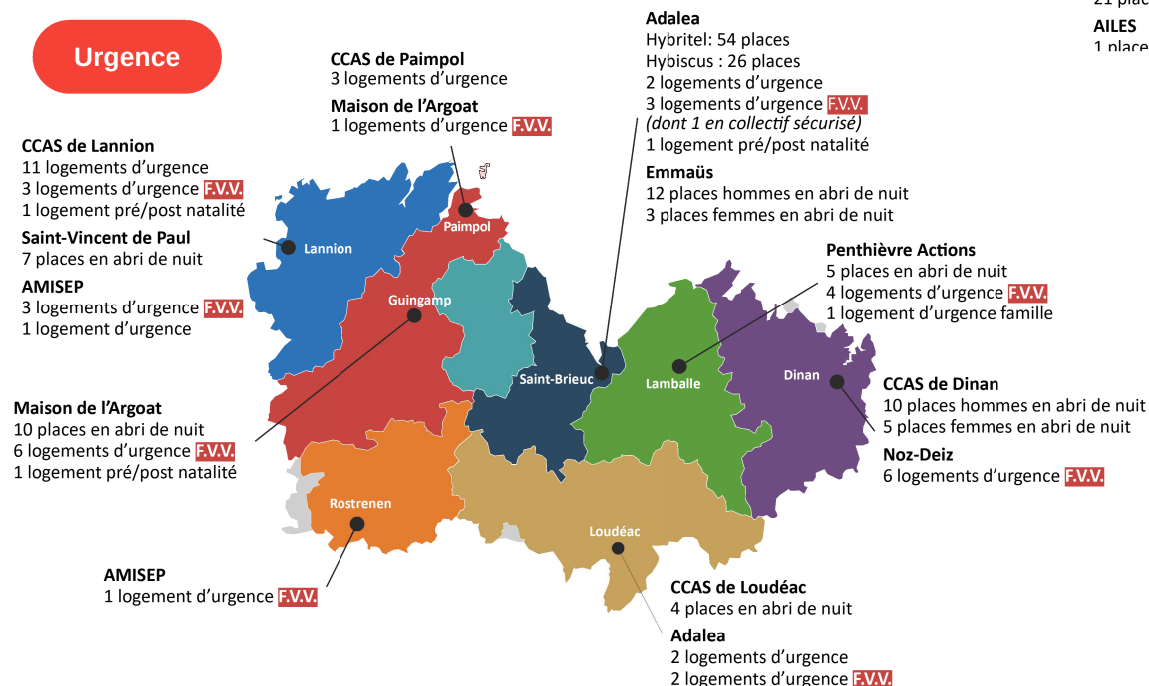
L'offre en Côtes d'Armor

Évolution de l'offre en 2025

5 places en CHRS diffus à Lamballe ont dû être fermées par le gestionnaire en raison de coûts trop importants (déplacements des professionnels n'étant pas implantés sur le territoire). Cette offre n'a pas pu être reprise pour le moment.

10 nouvelles places d'urgence ont été créées sur les territoires de Saint-Brieuc, Lannion et Guingamp, dont **2 dédiées aux Femmes Victimes de Violence**.

105 offres IML ont été transmises, la moitié sur le territoire de Saint-Brieuc, soit 29 de plus que l'année dernière.



Synthèse 2025

Urgence



1 631 ménages demandeurs

soit **2 431** personnes

73% de personnes isolées



243 places d'hébergement d'urgence

34 192 nuitées hôtelières



19 662 appels au 115

54 appels en moyenne par jour
(dimanches et jours fériés inclus)



5 934 demandes d'hébergement

1 799 hébergement effectifs **(30%)**

2 401 demandes de mise à l'abri non
satisfaites par manque de places
disponibles ou compatibles **(40%)**

Insertion



901 nouvelles demandes

soit **1 399** personnes à héberger

71% de personnes isolées

139 offres hébergement (CHRS ALT PS)
transmises pour **137** entrées effectives



105 offres IML reçues pour **60**
attributions

74 sorties vers le logement
(dont 12 vers le logement adapté)

Délais d'attribution moyens

9 mois pour un ALT

15 mois en CHRS *pour une personne seule*

17 mois en stabilisation

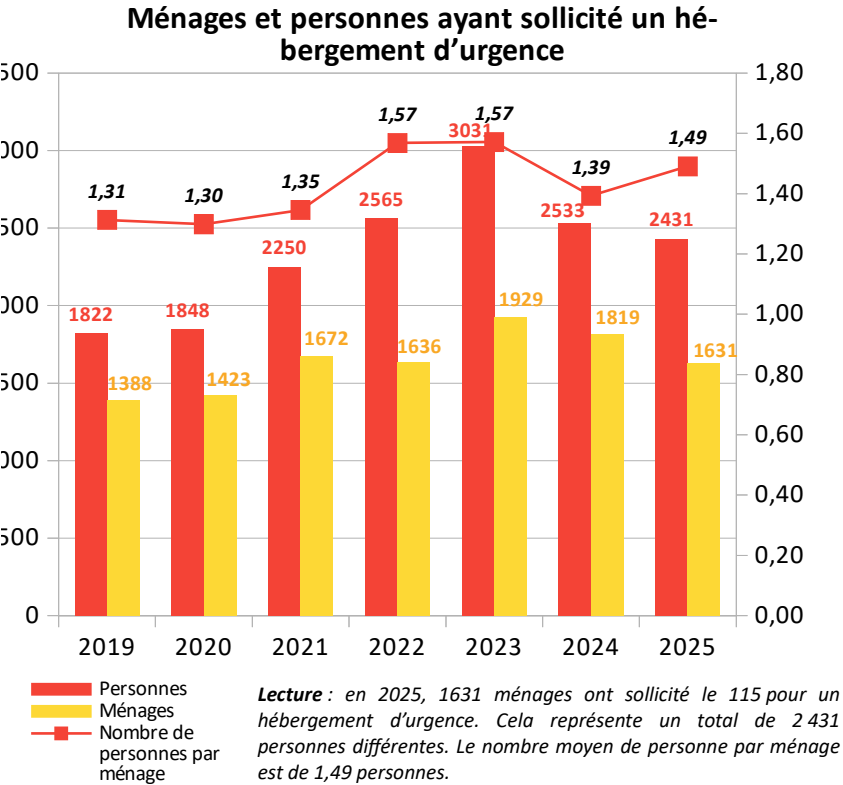
1 an en pension de famille

9 mois en Résidence Accueil

7 semaines en RHJ

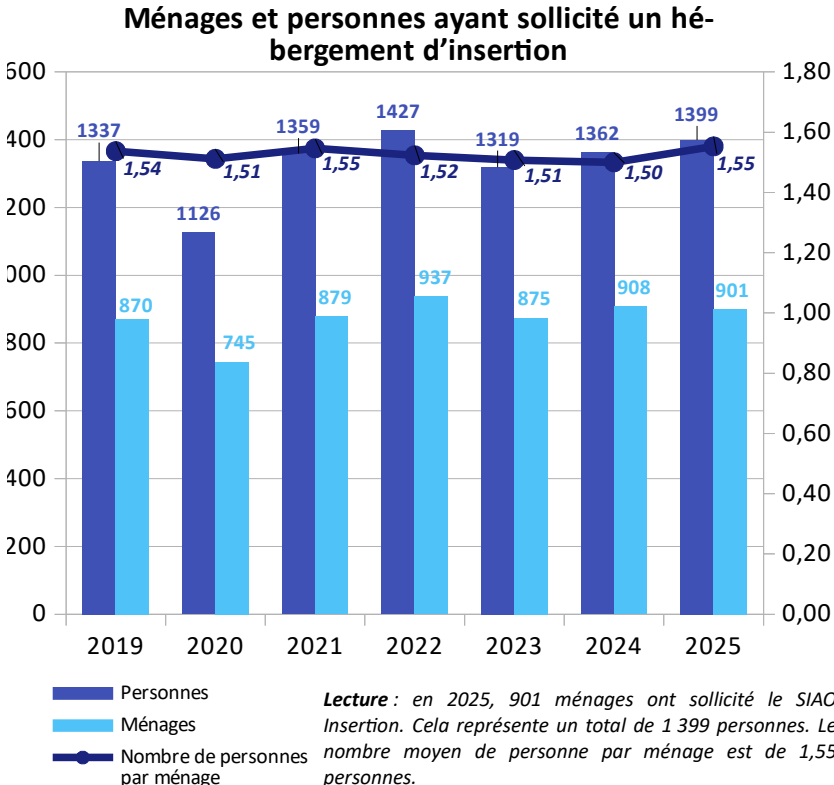
Le public et les demandes

Personnes et ménages



Publics vulnérables sollicitant un hébergement d'urgence

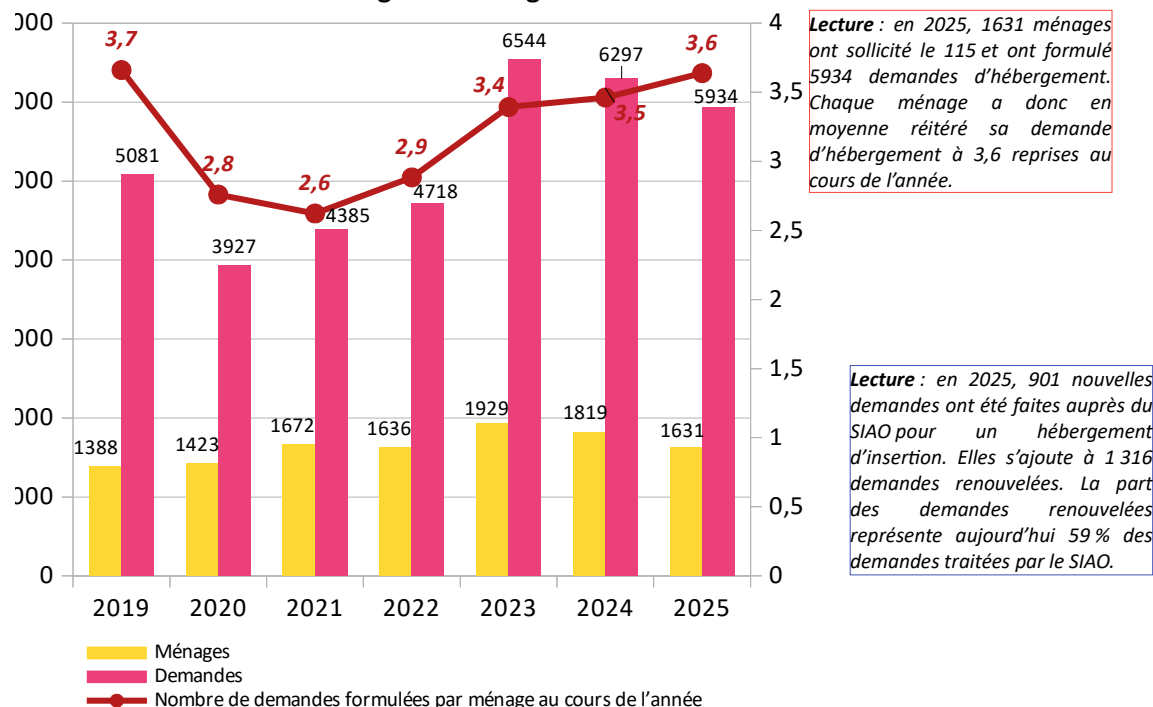
Enfants (en famille) : 487
Femmes enceintes : 11
Femmes victimes de violences : 173
Hommes victimes de violences : 14
Mineurs non accompagnés : 37



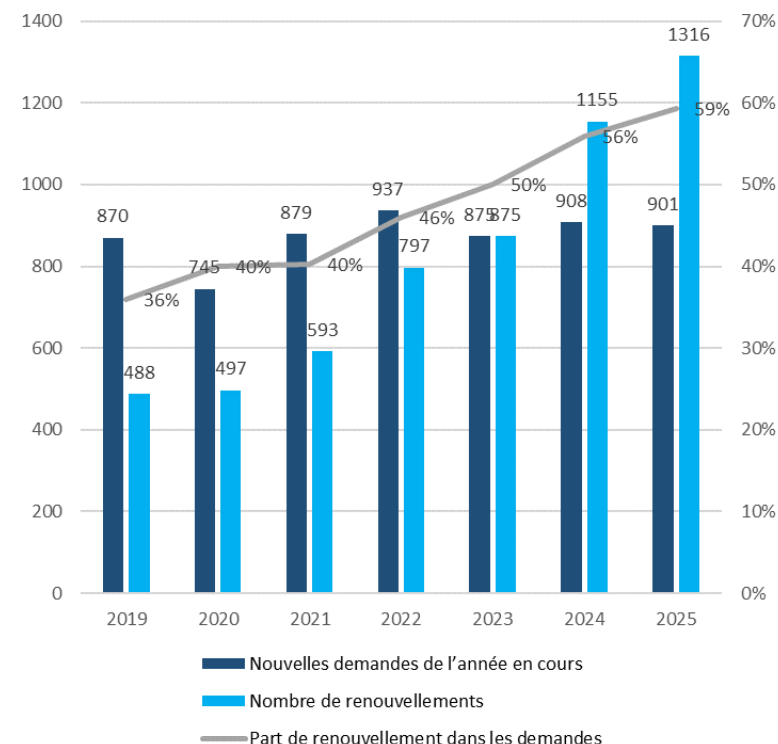
Publics vulnérables sollicitant un hébergement en insertion

Enfants (en famille) : 395
Femmes enceintes : 4
Femmes victimes de violences : 119
Hommes victimes de violences : 5

Évolution du nombre de ménages et de demandes d'hébergement d'urgence



Evolution des demandes et renouvellements SIAO insertion



Points saillants

→ **Concernant l'urgence**, on constate une diminution du nombre de ménages, de personnes et de demandes depuis 2023. Les volumes de demandes à traiter restent toutefois particulièrement élevés (près de 6 000 demandes en 2025), notamment en raison d'un nombre de demandes par ménages important, traduisant l'absence d'accès à une réponse stable en matière d'hébergement et la réitération des demandes par les ménages.

→ **Concernant l'insertion**, le nombre de nouveaux ménages et de nouvelles demandes reste globalement stable, avec malgré tout, plus de personnes concernées cette année en raison de la composition familiale des ménages.

Cette stabilité relative est toutefois assez peu indicative de la pression qui s'exerce sur le dispositif. En effet, la baisse continue de l'offre et la difficulté pour les publics à sortir des dispositifs se traduisent pas un allongement des délais d'attente et une augmentation du nombre de dossiers renouvelés (cf. p.23). Ainsi, **les dossiers renouvelés sont en augmentation continue et régulière** depuis plusieurs années. Ils ont dépassé le nombre de nouvelles demandes depuis 2023 et représentent aujourd'hui **59% des dossiers** traités par le SIAO.

Notons qu'une très faible partie des ménages (21) a déposé deux fois une demande au cours de l'année, en raison d'un retrait de la liste d'attente.

Les chiffres-clés

- 74 % sont des personnes isolées
- 52 % sont des hommes seuls
- 47% sont de nationalité française
- 37 ans : âge moyen des demandeurs
- 33 % déclarent avoir un suivi social



• Sexe •

Homme 62% ↗ +3
Femme 39% ↘ -3

• Nationalité •

Française 47% ↗ +5
Hors-UE 24% ↗ +3
UE 2% ↘ -4
Non Rens. 27% ↘ -8

• Motif de la demande •

Absence de ressources 36% ↗
Dort dans la rue 22% ↘
Violences familiales/conjugales 8% ↘
Fin d'hébergement chez un tiers 5% ↘
Séparation/rupture de lien familial 4% →
Fin d'hospitalisation 2% →
Départ du département initial 2% ↘
Sortie d'hébergement 1% ↘
Autre 9%
Non Renseigné 11%

• Activité déclarée •

Ne travaillent pas 40% ↗ +6
Déclarent travailler 9% ↗ +2
Non réponse 49% ↘ -11

• Âge au moment de la demande •

Âge moyen : 37 ans (↘-1)

-18 ans 3% ↗ +1
18-24 ans 19% ↗ +3
25-34 ans 22% ↘ -4
35-44 ans 25% ↘ -1
45-54 ans 18% ↘ -2
55-64 ans 10% ↗ +2
+65 ans 4% ↗ +1

• Composition du ménage •

Homme seul 52% ↗ +2
Femme seule 21% ↗ +3
Femme seule avec enfant(s) 10% →
Groupe avec enfant(s) 5% ↘ -2
Groupe d'adultes sans enfant(s) 4% ↘ -3
Mineurs isolés 2% ↗ +1
Couple avec enfants 2% ↘ -1
Couple 2% →
Homme seul avec enfants 1% ↘ -2

• Lieu où la personne a dormi la veille •

À la rue ou en squat 31% ↘ -5
Hébergement par des tiers 15% →
Structure d'urgence, hôtel 115 13% ↘ -2
Domicile personnel, familial 10% ↗ +3
Hébergement mobile ou de fortune 3% →
Hôpital ou établissement de soins 4% ↗ +1
Départ du département initial 2%
Hôtel payé par le ménage 3%
Hôtel payé par le Conseil dép. 1%
Autres 4%
Non Renseigné 18%

• Suivi social en cours •

33 % déclarent avoir un suivi social

Dont

En formation/cursus scolaire 2%
En retraite 1%
CEJ 1%

Points saillants

- Une augmentation du public seul (+6 points), notamment concernant les femmes
- Un léger rajeunissement du public perceptible au niveau de la moyenne d'âge et d'une augmentation de la représentation des 18-25 ans (+ 3 points)
- Une représentation plus importante des personnes de nationalité française (mais peu significative, en raison de la part importante de non réponse)
- Certaines données demeurent fragiles (nationalité, activité...) du fait des non-réponses importantes, en lien avec le contexte de l'urgence (priorité donnée à l'analyse de la vulnérabilité) ou du caractère présumé sensible de l'information le demandeur.

Sociotype du demandeur en insertion

Les chiffres-clés

- 71 %** sont des personnes isolées
- 51 %** sont des hommes seuls
- 69 %** sont de nationalité française
- 39 ans** : âge moyen des demandeurs
- 69 %** déclarent ne pas travailler



· Sexe ·

Homme 63% ↘ -4
Femme 37% ↗ +4

· Nationalité ·

Française 69% ↘ -3
Hors-UE 29% ↗ +4
UE 2% ↘ -1

· Âge au moment de la demande ·

Âge moyen : 39 ans (→)

18-24 ans 11% ↘ -2
25-34 ans 26% ↘ -3
35-44 ans 28% ↗ +2
45-54 ans 21% ↗ +2
55-64 ans 13% ↗ +2
+65 ans 2% →

· Composition du ménage ·

Homme seul 51% ↘ -4
Femme seule 19% ↗ +1
Femme seule avec enfant(s) 13% ↗ +2
Homme seul avec enfants 7% ↘ -1
Couple avec enfants 4% →
Couple 3% ↗ +1
Groupe avec enfant(s) 1%
Groupe d'adultes sans enfant(s) 1%

· Situation au moment de la demande ·

À la rue ou abri de fortune 19% ↗ +3
Hébergement par des tiers 19% ↘ -10
Domicile personnel 16% ↗ +3
Hébergement par la famille 13% ↗ +8
Structure d'urgence hôtel 115 10% ↘ -1
Dispositif demandeur d'asile 9% ↗ +3
Établissement de soins 5% ↘ -1
Centre Provisoire d'Hébergement 2% ↘ -2
Prison 2% ↘ -1
Hôtel (hors 115) 2% →
Hébergement d'insertion 1%
Foyers 1%
Prise en charge ASE 1%

· Motif de la demande ·

Rupture familiale, conjugale, tiers 35% ↘ -1
Expulsion, perte du logement 14% ↗ +1
Sortie dispositif asile 11% ↗ +1
Violences familiales, conjugales 9% →
Logement insalubre, inadapté 8% ↗ +2
Arrivée en France 6% ↗ +2
Sortie de détention 4% ↘ -1
Sortie d'établissement de soins 4% ↘ -1
Départ du département initial 4% →
Fin de prise en charge ASE 2% ↗ +2
Absence de ressources 2% →
Sortie d'hébergement 1% ↘ -2
Sortie logement accompagné 1% ↗ +1

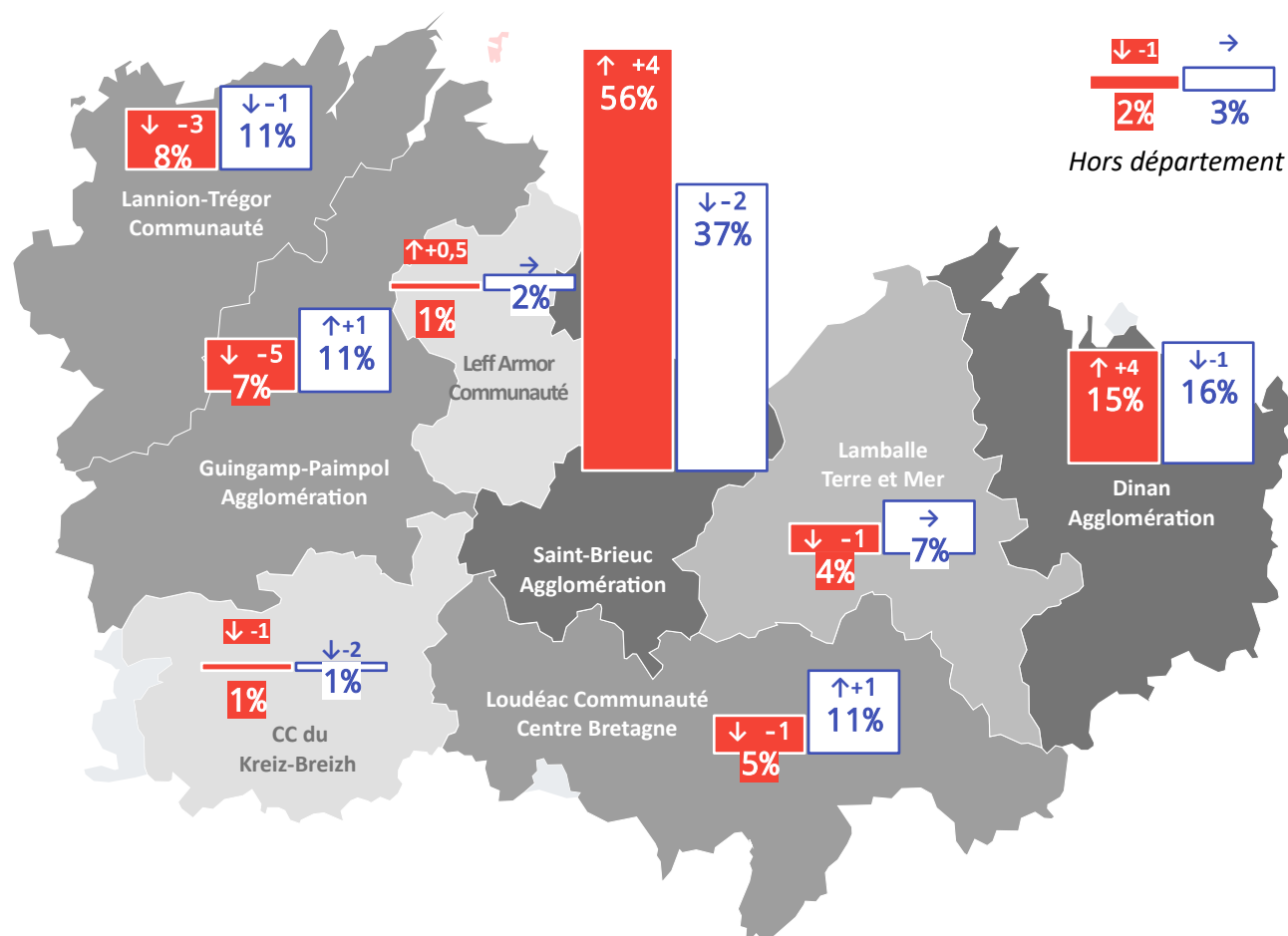
· Activité déclarée ·

Ne travaillent pas 69% →
Déclarent travailler 24% →
Dont
En formation/cursus scolaire 4% ↘ -1
En retraite 3% →
CEJ 2% → +1

Points saillants

- Une augmentation de la part des femmes (femmes seules, femmes avec enfants)
- Une moyenne d'âge stable, **mais un vieillissement observable**: les plus de 35 ans représentent 64 % des demandeurs contre 58 % en 2024. On observait déjà en 2024 un vieillissement au niveau de la moyenne d'âge qui était de 38 ans en 2023.
- Une évolution notable de la **situation au moment de la demande**, mettant en avant la précarité des situations : le nombre de personnes à la rue ou en abri de fortune est la situation la plus fréquente au moment de la demande (19%), à égalité avec un hébergement chez des tiers.

Origine géographique des demandes



Lecture : 15 % des demandes d'hébergement d'urgence du département ont été formulées par des personnes sur le territoire de Dinan Agglomération. Cela représente une augmentation de 4 points par rapport à l'an dernier. 16 % des demandeurs d'hébergement d'insertion du département se situent sur ce territoire, soit une diminution d'1 point par rapport à l'an dernier

Points saillants

Les données font apparaître une concentration des demandes d'hébergement d'urgence sur les agglomérations de Saint-Brieuc principalement (56%) et sur Dinan (15%), sur un second plan. On note une augmentation (+4 points) des demandes en urgence sur ces 2 agglomérations en 2025.

En parallèle, on constate une légère diminution des demandes en insertion sur ces 2 agglomérations.

Sur la quasi-totalité des autres agglomérations, on observe une diminution de la part des demandes d'hébergement d'urgence (notamment Guingamp-Paimpol, Lannion-Trégor) et souvent une légère augmentation de la part des demandeurs d'hébergement d'insertion.

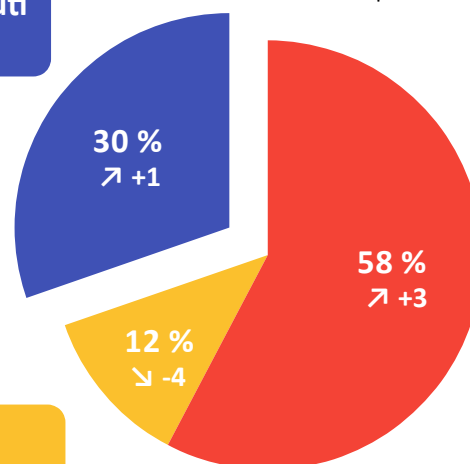
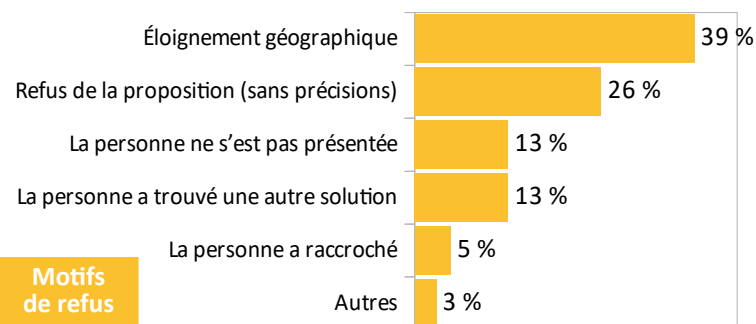
La tension sur les dispositifs

Urgence

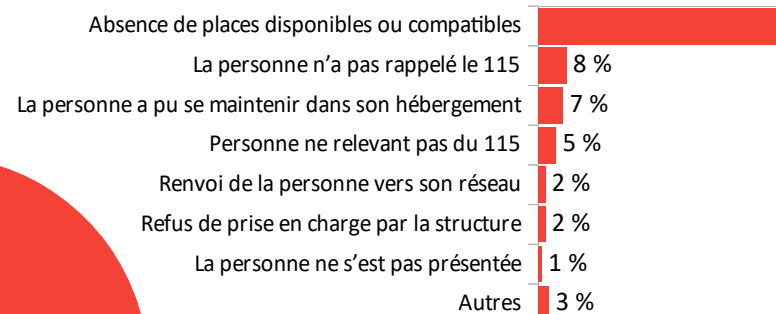
5 934 demandes d'hébergement d'urgence
(exprimées en ménages)

1 799 propositions d'hébergement ont abouti
à une mise à l'abri

712 n'ont pas abouti
(631 refus des usagers, 81 sans traitement)

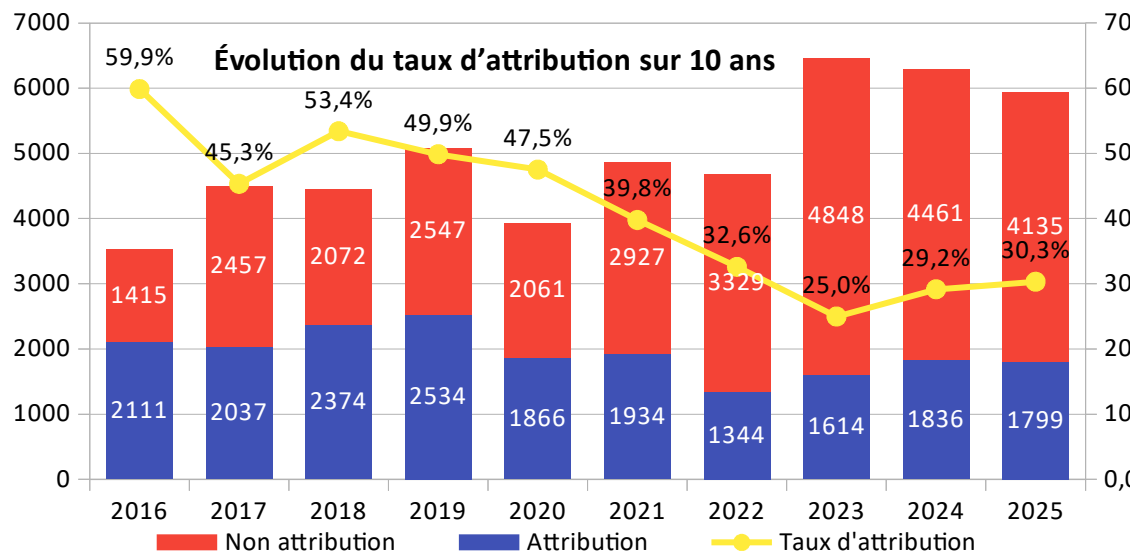


3 423 absences de proposition



Points saillants

- 30 % des demandes conduisent à une mise à l'abri, ce qui constitue une légère amélioration des mises à l'abri, en progression depuis 2023.
- Le 115 n'est pas en mesure de faire une proposition dans 58 % des demandes.
- La cause principale est l'absence de places disponibles ou compatibles, dans 70 % des refus de la part du 115, soit 10 points de plus que l'année dernière.
- La part des refus des usagers diminue. On peut faire l'hypothèse que la pression du manque de places y contribue.
- L'éloignement géographique de la proposition d'hébergement reste le premier motif de refus de la part des personnes.



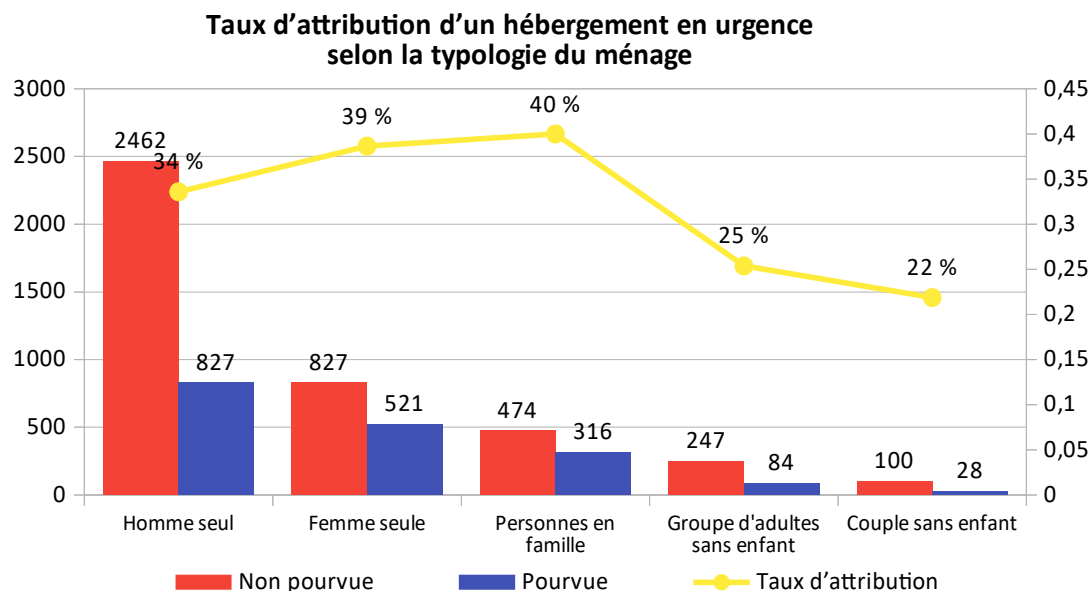
Lecture : en 2025, 30,3 % des demandes d'hébergement ont abouti à une attribution (exprimé en ménages).

Après une baisse continue jusqu'en 2023, le taux d'attribution en urgence connaît une progression ces deux dernières années (+ 4 points en 2024, + 1 point en 2025). Cette amélioration reste limitée et correspond également à une diminution globale des demandes depuis le pic de 2023 (pour rappel : 6 697 demandes en 2023, contre 5 934 cette année).

Les taux d'attribution en urgence connaissent des variations selon la typologie des ménages.

Les familles et les femmes seules bénéficient d'un taux d'attribution sensiblement plus élevé que les hommes seuls (respectivement 39% et 40% contre 34%).

À noter que le « Focus » portant sur les personnes victimes de violence donne à voir des taux d'attribution beaucoup plus élevés traduisant la politique mise en œuvre concernant ce public particulièrement vulnérable.



Lecture : en 2025, 34 % des demandes d'hébergement des hommes seuls ont abouti à une attribution d'hébergement

La tension offre-demande sur les dispositifs d'hébergement et de logement accompagné

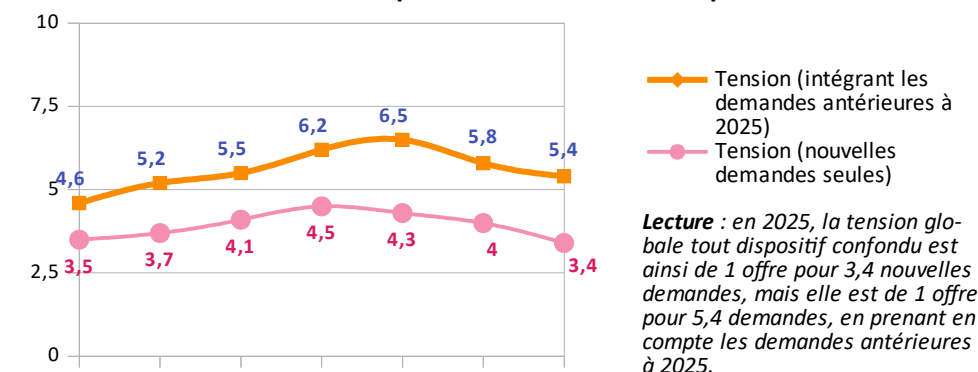
La tension sur les dispositifs

En matière d'hébergement et de logement, la tension est définie par le niveau d'adéquation sur un territoire entre la demande et l'offre (nouvelles offres). Une zone est dite « **tendue** » si l'offre d'hébergement n'est pas suffisante pour couvrir le volume de demandes. Une zone est « **détendue** » si l'offre d'hébergement est suffisante pour couvrir les besoins en demandes d'hébergement.

3,4  $\rightarrow$ **1**  (3,4 demandes pour 1 offre)

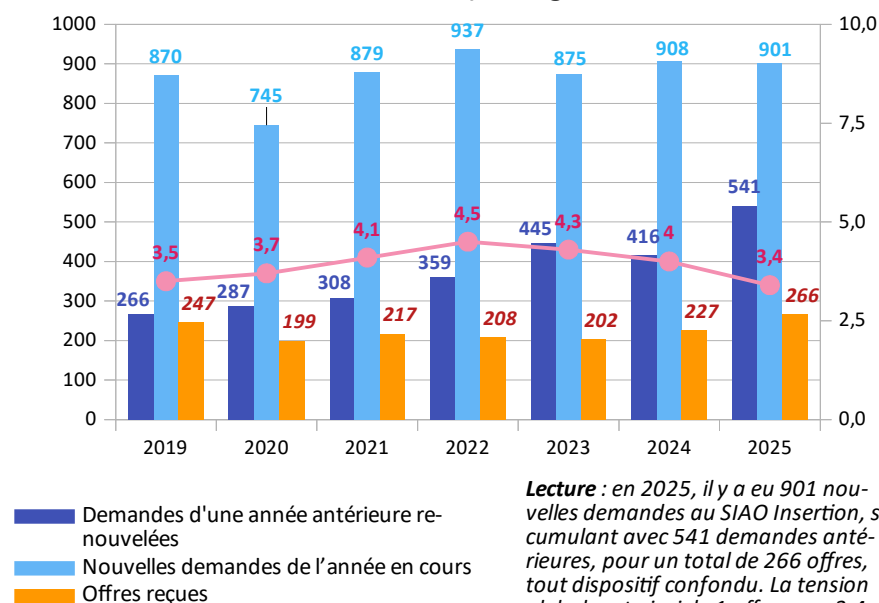
On observe une tension en diminution progressive depuis 2022. Cette donnée est toutefois trompeuse. Elle est principalement liée à l'augmentation de l'offre IML et un nombre important de ces offres ne sont pas attribuées car ne correspondent pas au besoin du public. Par ailleurs, le mode de calcul de l'indice de tension se base historiquement sur le ratio entre nouvelles demandes et nouvelles offres au cours de l'année. Ce mode de calcul était pertinent dans un un contexte où peu de demandes étaient renouvelées. Dans le contexte actuel où les dossiers renouvelés dépassent les nouvelles demandes, il serait plus pertinent de prendre en compte l'intégralité des demandes, y compris les demandes renouvelées. La vision de la tension sur les dispositifs est dans ce cas assez différente (graphique ci-dessous). Nous conservons toutefois pour cette année encore le mode de calcul historique afin de pouvoir suivre les comparaisons avec les autres années.

Deux modes de calcul pour la tension sur les dispositifs

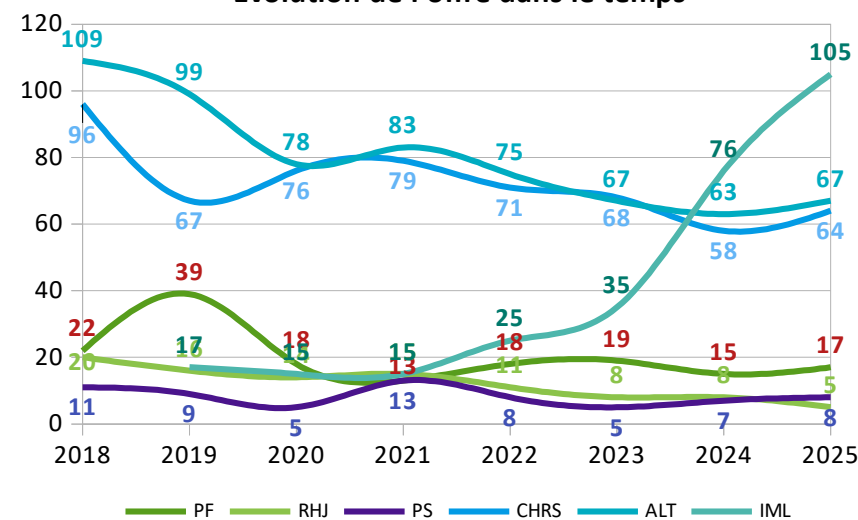


SIAO22 – Rapport d'observatoire et d'activité 2025

Évolution des demandes SIAO (nouvelles demandes et demandes antérieures) au regard de l'offre



Évolution de l'offre dans le temps

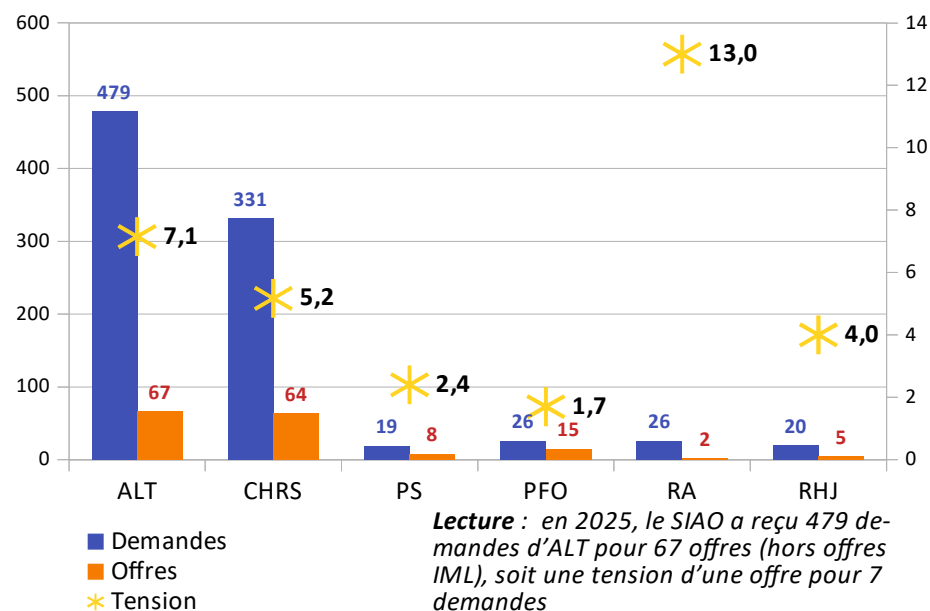


Lecture : en 2025, le SIAO a reçu 67 offres d'ALT

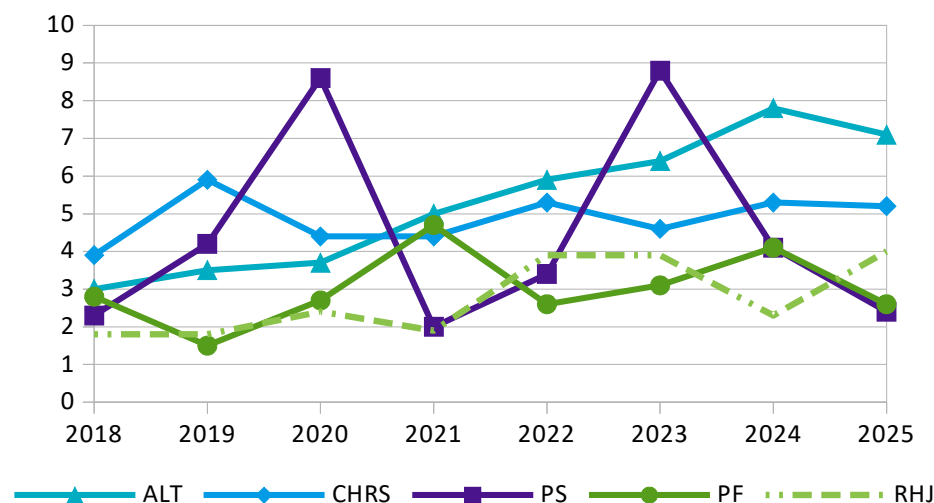
Les points saillants

- Une **forte tension sur le dispositif ALT**, avec 1 offre pour 7 demandes. Malgré un léger recul cette année, la tension sur le dispositif ALT a plus que doublé depuis 2018.
- La **tension sur les CHRS suit également une tendance à la hausse**, même si c'est dans une moindre mesure.
- Une **offre IML en progression importante depuis 2022** (de 25 à 105 offres reçues en 2025). Toutefois, cette offre est peu adaptée aux besoins d'une partie du public.
- Cette année, **on constate une légère augmentation de l'offre (+39 offres transmises par rapport à 2024)**, due notamment à l'augmentation des offres IML. **Hormis l'IML, tous les dispositifs ont connu, jusqu'en 2024, une baisse quasi-continue** de l'offre présentée.
- Concernant les dispositifs de stabilisation, les pensions de familles et les résidences habitat jeunes, les évolutions des tensions sont beaucoup moins lisibles dans le temps en raison des effectifs faibles et donc très sensibles au variation. Ainsi, la tension sur les places de stabilisation oscille de manière presque cyclique entre des tensions plutôt faibles (autour de deux) et très fortes (9), traduisant la régulation des demandes (**renoncement, puis recrudescence**) au regard de l'offre perçue comme disponible ou non.
- Au niveau de la répartition sur le territoire (page suivante), on observe **des différences très marquées entre les territoires**. Comme déjà vu (p. 16) c'est l'agglomération de Saint-Brieuc que concentre la part la plus importante des demandes. Elle présente également la tension la plus forte tous dispositifs confondus (1 offre pour 8 demandes), allant jusqu'à 1 offre pour 15 demandes pour l'ALT (189 ménages demandeurs).

Tension sur les différents dispositifs en 2025



Évolution de la tension sur les dispositifs



Lecture : en 2025, la tension sur le dispositif ALT était d'1 offre pour 7 demandes

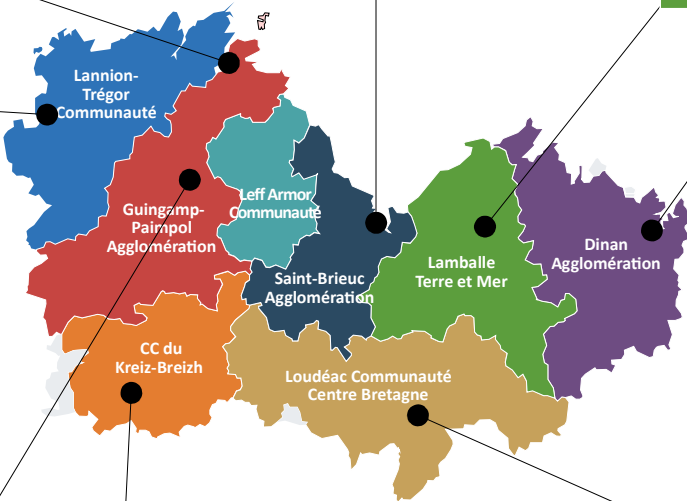
La tension des dispositifs sur les territoires

PPL	Dem./Off.	Tension	Attente en semaines
ALT	9/6	2 ⬇️ → 1 🏠	16 (19)*
CHRS	11/2	6 ⬇️ → 1 🏠	46 (77)*
PS	0/0	0 ⬇️ → 0 🏠	-
PF	0/0	0 ⬇️ → 0 🏠	-
RHJ	0/0	0 ⬇️ → 0 🏠	-
Total	20/8	3 ⬇️ → 1 🏠	24(31)*

SBAA	Dem./Off.	Tension	Attente en semaines
ALT	189/13	15 ⬇️ → 1 🏠	48 (47)*
CHRS	120/22	6 ⬇️ → 1 🏠	31 (49)*
PS	5/6	1 ⬇️ → 1 🏠	82
PF	20/4	5 ⬇️ → 1 🏠	60
RHJ	3/0	3 ⬇️ → 0 🏠	-
Total	337/45	8 ⬇️ → 1 🏠	45(57)*

LTM	Dem./Off.	Tension	Attente en semaines
ALT	44/4	11 ⬇️ → 1 🏠	42 (53)*
CHRS	11/1	11 ⬇️ → 1 🏠	28 (48)*
PS	0/0	0 ⬇️ → 0 🏠	-
PF	2/3	1 ⬇️ → 1 🏠	48
RHJ	1/0	3 ⬇️ → 0 🏠	-
Total	58/8	7 ⬇️ → 1 🏠	41(50)*

LTC	Dem./Off.	Tension	Attente en semaines
ALT	43/9	5 ⬇️ → 1 🏠	39 (49)*
CHRS	34/11	3 ⬇️ → 1 🏠	77 (88)*
PS	1/0	1 ⬇️ → 0 🏠	-
PF	2/5	3 🏠 → 1 ⬇️	39
RHJ	3/0	3 ⬇️ → 0 🏠	-
Total	83/25	3 ⬇️ → 1 🏠	52(59)*



DA	Dem./Off.	Tension	Attente en semaines
ALT	59/22	3 ⬇️ → 1 🏠	44 (51)*
CHRS	40/14	3 ⬇️ → 1 🏠	60 (69)*
PS	2/1	2 ⬇️ → 1 🏠	47
PF	5/1	5 ⬇️ → 1 🏠	60
RHJ	10/4	3 ⬇️ → 1 🏠	10
Total	116/42	3 ⬇️ → 1 🏠	49(56)*

GGP	Dem./Off.	Tension	Attente en semaines
ALT	41/2	21 ⬇️ → 1 🏠	25
CHRS	34/10	3 ⬇️ → 1 🏠	54 (71)*
PS	2/1	2 ⬇️ → 1 🏠	64
PF	6/0	6 ⬇️ → 0 🏠	-
RHJ	0/0	0 ⬇️ → 0 🏠	-
Total	83/13	6 ⬇️ → 1 🏠	50(70)*

CCKB	Dem./Off.	Tension	Attente en semaines
ALT	6/2	3 ⬇️ → 1 🏠	26
CHRS	1/0	1 ⬇️ → 0 🏠	-
PS	0/0	0 ⬇️ → 0 🏠	-
PF	4/4	1 ⬇️ → 1 🏠	50
RHJ	1/0	3 ⬇️ → 0 🏠	-
Total	11/6	2 ⬇️ → 1 🏠	42

LCCB	Dem./Off.	Tension	Attente en semaines
ALT	47/9	5 ⬇️ → 1 🏠	32 (37)*
CHRS	25/4	6 ⬇️ → 1 🏠	26 (59)*
PS	0/0	0 ⬇️ → 0 🏠	-
PF	5/0	5 ⬇️ → 0 🏠	-
RHJ	2/1	2 ⬇️ → 1 🏠	13
Total	79/14	6 ⬇️ → 1 🏠	30(37)*

Évolution des délais d'attente sur l'insertion

NB : Le mode de calcul exclut les personnes sortant de prison (le délai étant biaisé puisqu'il court durant la période d'incarcération) ainsi que les personnes ayant un parcours insertion. En effet, ces derniers conservent le bénéfice de leur date d'ancienneté lorsqu'elles évoluent vers un nouvel hébergement (exemple : parcours du CHRS vers de l'ALT).

Évolutions 2025

Les délais d'attente moyens sur tous les **dispositifs d'hébergement** ont augmenté très fortement cette année :

+ 8 semaines, soit 46 semaines d'attente pour une place en CHRS

+ 7 semaines, soit 39 semaines d'attente pour une place en ALT

+ 25 semaines, soit 75 semaines d'attente pour une place de stabilisation

Soit la progression globale la plus importante enregistrée depuis la création du SIAO : **+ 10 semaines d'attente supplémentaires** en moyenne tous dispositifs d'hébergement confondus.

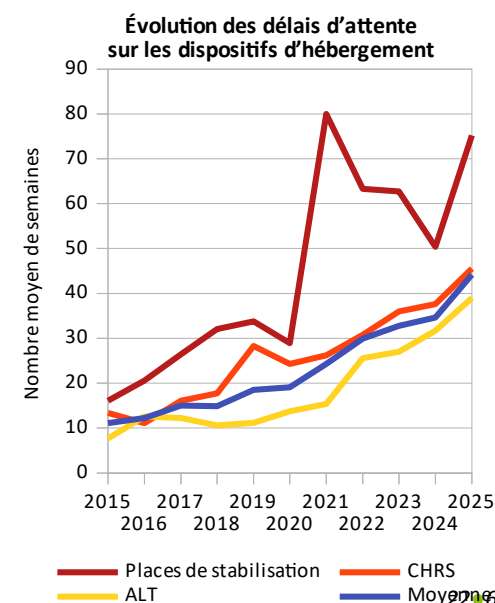
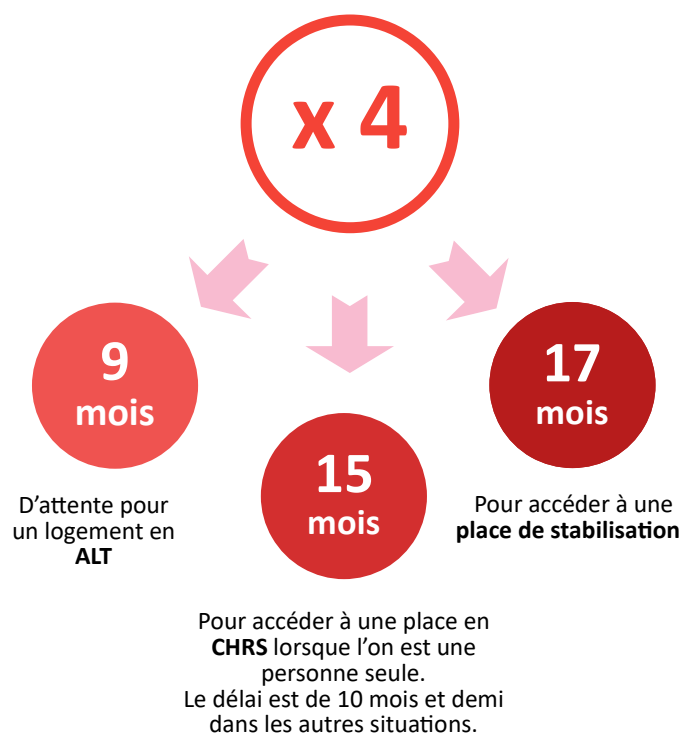
Concernant les **Maisons Relais**, le délai moyen d'attente est stable, autour de **1 an**.

Concernant les **Résidences accueil** et les **Résidences Habitat Jeunes**, les **délais diminuent sensiblement** par rapport à 2024 :

- **1 mois** concernant les résidences accueil, soit 9 mois d'attente.

- **2 semaines** pour les RHJ, soit 7 semaines d'attente en moyenne.

En 10 ans, les délais d'attente moyens sur les dispositifs d'hébergement (CHRS, ALT, PS) ont été multipliés par 4, passant de 2 mois et demi (11 semaines) à 10 mois (44 semaines).



La gestion de la liste d'attente et le poids des renouvellements

Au 31 décembre 2025, 529 demandes étaient en liste d'attente (538 en 2024, 476 en 2023, 445 en 2022, 356 en 2021, 310 en 2020, 287 en 2019) : 238 demandes ALT, 212 demandes CHRS, 26 demandes en stabilisation, 24 demandes en pension de famille, 26 demandes en résidence accueil et 3 demandes FJT.

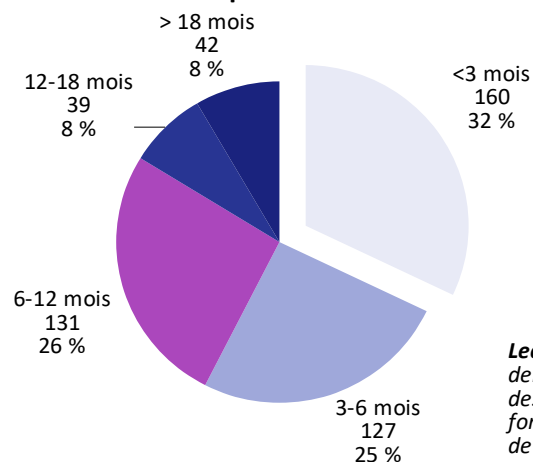
Renouvellement des demandes

Tous les 3 mois, le ménage doit renouveler sa demande auprès de la structure relais qui a réalisé le dossier d'évaluation sociale pour maintenir sa demande SIAO sur la liste d'attente et actualiser sa situation.

Au regard des délais d'attente avant une attribution, les renouvellements des demandes sont nécessaires et plus nombreux. Les structures relais ont transmis **1 316 dossiers renouvelés en 2025**. Ce chiffre est en constante augmentation et a été multiplié par **3,5 par rapport à 2018**.

Cette augmentation peut être mise en parallèle avec l'augmentation des délais d'attente avant une attribution, un meilleur suivi des demandes par les structures relais mais également avec la difficulté pour les ménages de trouver une autre solution de logement ou d'hébergement. Sans proposition du SIAO et sans autre solution par ailleurs, les ménages sont contraints de renouveler leur demande.

Répartition des demandes en cours au 31/12/2025 par durée d'ancienneté



Lecture : en 2025, 160 demandes, soit 32% des demandes ont été formulées il y a moins de 3 mois.



68% des demandes sont sur liste d'attente depuis plus de 3 mois.

16% des demandes sont sur liste d'attente depuis plus d'un an.

Principaux motifs de retrait de liste d'attente (hors attribution)

1 442 ménages ont eu une demande d'hébergement/logement accompagné en cours pendant l'année 2025, soit 2 130 personnes.

Parmi eux, 202 ménages sont entrés en hébergement ou logement accompagné.

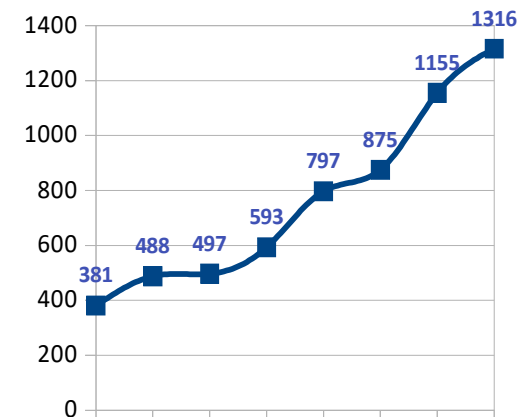
Hors attributions, 709 demandes ont été retirées de liste d'attente :

- **45%** : la demande n'a pas été renouvelée
- **23%** : le ménage a accédé à un logement
- **14%** : la demande n'a pas été jugée recevable par la CUA ou la DDETS.

En 2025, parmi les ménages sur liste d'attente pour un dispositif intégré au SIAO :

- 88 ont accédé à un logement du parc public (84 en 2024, 64 en 2023, 92 en 2022, 78 en 2021, 63 en 2020)
- 59 ont accédé à un logement du parc privé (45 en 2024, 50 en 2023, 52 en 2022, 58 en 2021, 57 en 2020).

Progression du nombre de renouvellements depuis 2018

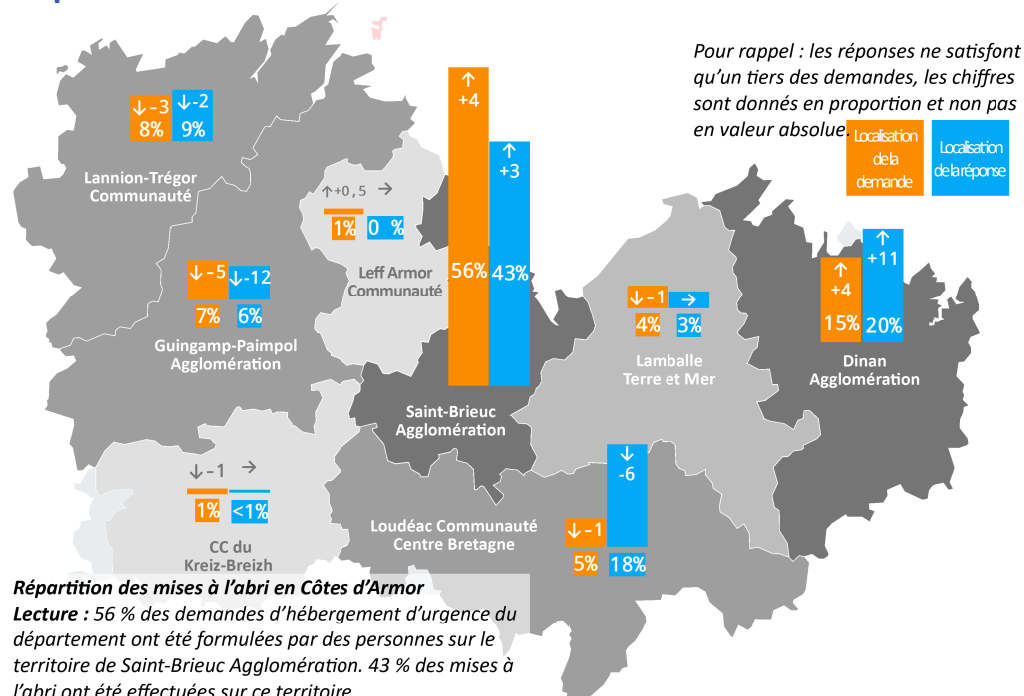


Lecture : En 2025, le SIAO a traité 1316 renouvellements de demandes

Les réponses par dispositif

L'urgence

Répartition et nature de mises à l'abri



Répartition des mises à l'abri en Côtes d'Armor

Lecture : 56 % des demandes d'hébergement d'urgence du département ont été formulées par des personnes sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération. 43 % des mises à l'abri ont été effectuées sur ce territoire.

Taux de correspondance entre la localisation la demande et de la mise à l'abri

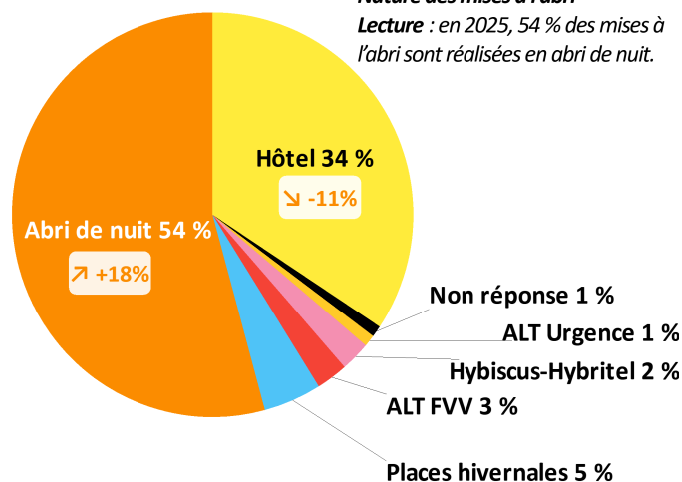
Dinan Agglomération	→ 81 %
Loudéac	→ 78 %
Lannion-Trégor	→ 71 %
Saint-Brieuc Armor Agglomération	→ 59 %
Guingamp-Paimpol Agglomération	→ 56 %
Lamballe Terre et Mer	→ 49 %
Kreiz-Breizh	→ 27 %
Leff-Armor Communauté	→ 0 %

Lecture : Les personnes ayant formulé leur demande sur le territoire de Dinan Agglomération sont hébergées sur ce même territoire dans 81% des mises à l'abri réalisées

SIAO22 – Rapport d'observatoire et d'activité 2025

Nature des mises à l'abri

Lecture : en 2025, 54 % des mises à l'abri sont réalisées en abri de nuit.



Points saillants

→ Les demandes et les réponses sont majoritairement localisées sur l'agglomération de Saint-Brieuc (56 % des demandes et 43 % des réponses). Dinan et Loudéac apportent proportionnellement davantage de réponses que de demandes.

→ La localisation des réponses suit globalement les demandes, mais avec d'importantes disparités selon les territoires. Par exemple les mises à l'abri réalisées à partir de demande formulées pour Guingamp ou Lamballe ont une chance sur 2 d'être satisfaites sur ces mêmes territoires, contre 80 % de chance depuis le territoire de Dinan.

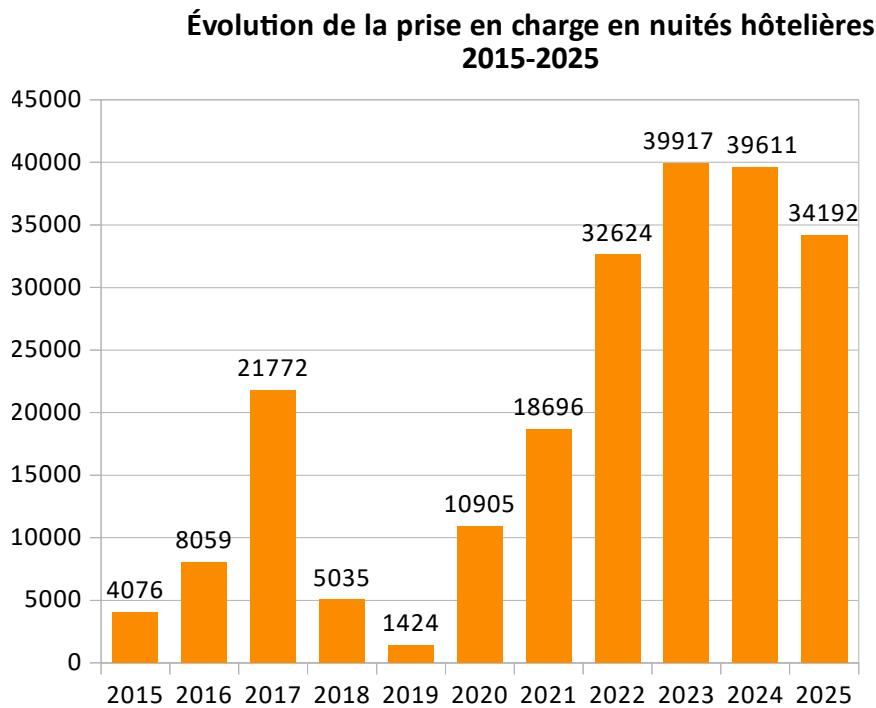
→ Les abris de nuit sont cette année le mode de réponse principal (54 % des réponses). Le recours à l'hôtel est en net recul cette année. Ceci est à mettre en lien avec les actions menées par le SIAO auprès des abris de nuit depuis 2024 pour le développement d'une politique de répit, permettant plus de rotation et donc plus d'accueils possibles.

Le nombre de mises à l'abri par territoire est à mettre en lien avec le nombre de places par structure, l'importance de la demande par territoire, la typologie du public accueilli, les durées d'attribution d'hébergement. Les structures d'hébergement n'ont pas les mêmes pratiques sur le département. Certaines accueillent les personnes pour des durées limitées (2 ou 3 nuits maximum dans le mois) générant automatiquement un turn-over important sur les places et augmentant d'autant plus le nombre de mises à l'abri. À l'inverse, d'autres structures accueillent des personnes pour des durées plus importantes en adoptant le principe de continuité. Le nombre de mises à l'abri y est donc moins élevé, les places étant occupées plus longtemps par les mêmes personnes.

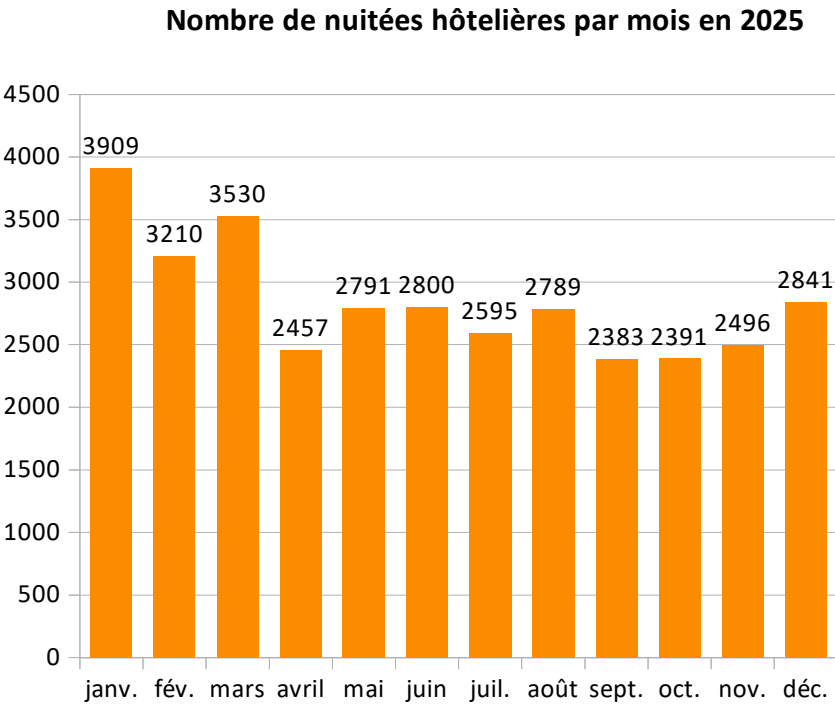
Nuitées hôtelières

L'année 2025 a connu une diminution significative de la réponse hôtelière (-14%). Cela peut être imputé à la légère baisse de la demande, mais surtout à un travail de coordination conduit avec les abris de nuit qui ont permis un meilleur usage de cette réponse.

La répartition des nuitées sur l'année montre une mobilisation accrue lors de la période hivernale (plus de 3 000 à près de 4 000 nuits par mois).



Lecture : en 2025, la prise en charge hôtelière représente 34 192 nuitées.



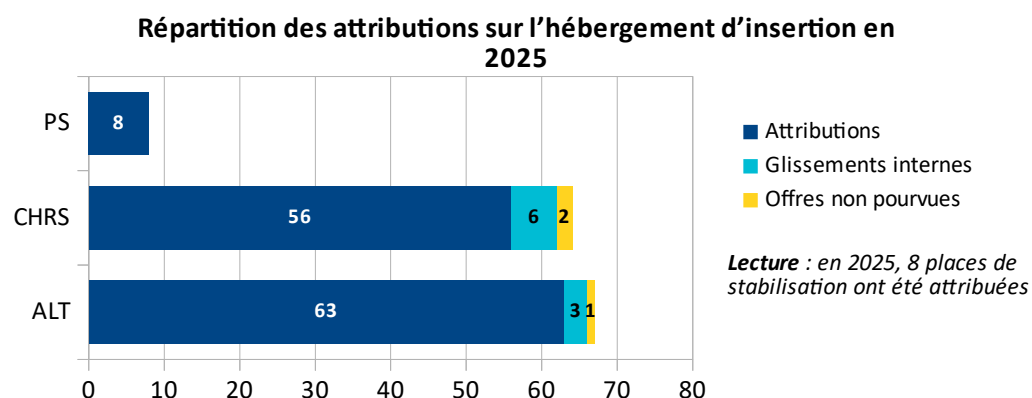
Lecture : en août 2025, le SIAO a enregistré 2789 nuitées hôtelières.

L'hébergement

Sur les **139 nouvelles offres reçues** en 2025 :

- **127 attributions**
- 9 glissements internes
- 3 offres non pourvues en 2025
- 1 attribution d'une offre transmise en 2024
- 128 offres attribuées sans délai (suite à la mise à disposition), 5 offres attribuées après 2 passages en CUA et 4 offres attribuées après 3 passages en CUA.

Soit 137 entrées effectives en hébergement enregistrées en 2025, réparties ainsi :



Accompagnement Social Renforcé en Hébergement d'Urgence (ASRU)

Cette mesure permet de proposer aux personnes en hébergement d'urgence un accompagnement soutenu sans attendre une entrée sur un dispositif d'insertion. Ce soutien leur permet d'amorcer au plus tôt des démarches ou de les poursuivre, sur différents besoins tels que l'accès aux droits, aux soins, etc. L'objectif est de mobiliser la personne dès l'hébergement d'urgence et ainsi préparer un accès vers le logement. Un nouveau cahier des charges sera travaillé en 2026.

37 mesures ont été préconisées :

- **14 ont été mises en œuvre**
- **8 ont été refusées** au bénéfice d'une autre orientation (AVDL, MDD, CLIC...).
- **15 n'ont pas été mises en œuvre** (ménage ne se présentant pas aux rendez-vous, autre travail partenarial engagé, départ du territoire...).

Droit à l'Hébergement Opposable (DAHO)

83 personnes prioritaires DAHO en 2025 :

- ALT/IML** : 32 ménages DAHO pour 14 attributions
- CHRS** : 33 ménages DAHO pour 14 attributions
- PS** : 7 ménages DAHO pour 3 attributions
- HU** : 1 ménage DAHO pour aucune attribution
- MR** : 6 ménages DAHO pour 3 attributions
- RA** : 3 ménages DAHO pour aucune attribution
- RHJ** : 1 ménage DAHO pour 1 attribution

Au regard des attributions en 2025 :

→ 100% des ménages attributaires d'une place de stabilisation étaient reconnus prioritaires DAHO

→ 40% des ménages attributaires d'une place en CHRS étaient reconnus prioritaires DAHO

→ 25% des ménages attributaires d'une place en ALT étaient reconnus prioritaires DAHO

Au 31/12/25, 27 ménages reconnus prioritaires DAHO en 2025 étaient toujours en attente d'une offre. Les offres mises à disposition du SIAO ne sont pas toujours en corrélation avec les demandes (capacité, dispositif...)

Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

Cette mesure vise à accorder à des publics éloignés du logement ou en passe d'en être exclu un accompagnement social spécifique dans le logement avec 3 objectifs : la recherche de logement, l'accès au logement et le maintien dans le logement. En CUA, lors du positionnement des ménages sur les offres ALT, des mesures AVDL peuvent être prescrites pour accompagner le ménage.

56 mesures ont été préconisées pour les **63 entrées en ALT**.

Les pensions de familles (PF)

Les pensions de famille comprennent les pensions de famille ordinaires et les résidences accueil (RA). La résidence accueil est la dénomination retenue lorsque la pension de famille est adaptée pour être particulièrement destinée aux personnes ayant un handicap psychique.

3 → 1 (cf. p. 21 pour le détail par territoire)

Avec 52 demandes pour 17 offres, le ratio départemental demandes/offres pour 2025 s'établit à 3,1. En 2024, ce ratio était de 4,1 (3,1 en 2023, 2,6 en 2022).

Ce ratio est très disparate selon les territoires, de 0,4 demandes pour une offre à Lannion, il est de 5 à Dinan et Saint-Brieuc. Il n'est pas calculable sur les territoires de Guingamp, Loudéac et Belle-Isle en Terre, faute d'offres, alors que ces villes ont été demandées par 12 ménages.

Le ratio varie également selon la nature du dispositif, avec un ratio de 1,7 pour une place en pension de famille ordinaire et de 13 en résidence accueil.

À ce jour, le dispositif pension de famille n'existe pas sur les territoires de Paimpol et Loudéac.

À Loudéac, l'ouverture de 25 logements est reportée à 2027 (2^e ou 3^e trimestre), la liste d'attente pour cette pension de famille ouvrira en janvier 2027.

L'étude des demandes et les résultats des concertations territoriales

Les offres de pensions de famille font l'objet d'une attribution lors de concertations territoriales organisées par le gestionnaire. Lorsqu'une place se libère, le gestionnaire communique à l'opérateur SIAO l'offre et ses caractéristiques. L'opérateur SIAO procède à un positionnement de 6 ménages (selon leur date d'ancienneté) que la concertation territoriale va étudier. Le résultat des concertations territoriales est ensuite présenté en CUA. Le délai de validité des positionnements issus des concertations est de 6 mois.

52 demandes pour une place en pension de famille ont été reçues au SIAO. 11 ont été ajournées dans l'attente d'informations complémentaires concernant les critères d'entrée en pension de famille tels que l'autonomie du ménage dans le logement, la stabilisation et l'adhésion aux soins ou dans l'attente de la visite de la pension de famille.

Au cours de l'année 2025, ce sont **106 ménages qui ont été en attente** d'une place en pension de famille (110 en 2024). En moyenne, les demandeurs ont attendu plus d'un an (11 mois en 2024 avant une attribution) : 9 mois pour une résidence accueil (1 an en 2024) et 1 an et 1 mois pour une pension de famille ordinaire (10 mois en 2024).

Pour les **17 offres proposées** en pension de famille, **73 ménages** ont été positionnés dans le cadre de **8 concertations** territoriales. Un ménage peut être positionné sur plusieurs offres et faire l'objet de plusieurs passages en commission :



22 avis favorables - 16 attributions

- 10 hommes et 6 femmes
- 49 ans de moyenne d'âge
- 6 étaient reconnus prioritaires DAHO
- 14 entrées en pension de famille ordinaire et 2 en résidence accueil.

26 avis défavorables

- 10 ménages: nécessité d'une phase d'évaluation².
- 7 ménages: pathologie non stabilisée
- 5 ménages : ne relèvent pas du dispositif (autre orientation préconisée : logement, foyer d'accueil médicalisé, secteur du handicap...)
- 3 ménages: projet devant être consolidé
- 1 ménage : logement inadapté à la situation

25 candidatures non étudiées

- 6 ménages injoignables
- 4 ménages ayant modifié leur choix géographique
- 4 ménages pour lesquels la concertation n'a pas été organisée (offre retirée)
- 4 ménages délocalisation due au DAHO
- 2 ménages refusant le co-hébergement
- 5 ménages pour d'autres raisons (indisponibilité, accès à un logement, attribution d'un autre place en pension, autre solution trouvée...)

Les sorties de Pension de famille en 2025

15 ménages sont sortis de pension de famille :

- 5 sont entrées en EHPAD ou en structure médico-sociale
 - 5 personnes sont décédées
 - 2 sont sortis sans solution
- 2 ont accédé à un logement du parc privé
- 1 personne a été incarcérée.

² Les pensions de famille peuvent dans certains cas orienter le ménage vers un logement d'évaluation afin d'évaluer la capacité du ménage à vivre en logement et en collectif. **Il existe 2 logements d'évaluation situés à Guingamp et Rostrenen** ayant pour objectifs de permettre aux personnes de vérifier sur quelques mois leur capacité à vivre dans un logement type pension de famille. Ils s'adressent aux personnes pour lesquelles la capacité à habiter n'a pu être établie / évaluée par les partenaires (adultes ayant toujours vécu au domicile des parents, longue incarcération ou hospitalisation, etc). La période d'évaluation court pour une période d'un mois renouvelable deux fois. Les demandes d'entrée sur ces logements d'évaluation sont gérées directement l'association gestionnaire (ACAP).

Les Résidences Habitat Jeunes (RHJ)

Profil des demandeurs

20 demandes en 2025

15 hommes seuls, 2 femmes seules, 3 couples sans enfants

22 ans d'âge moyen

Situation au moment de la demande :

- **6 personnes** en CADA/CPH
- **4 personnes** hébergées en famille
- **3 personnes en hébergement d'urgence** (dont une en hôtel)
- 2 personnes hébergées chez des tiers
- 2 personnes à la rue
- 3 personnes dans d'autres situations (hôtel, errance résidentielle, détention)

Les sorties de RHJ en 2025

7 ménages sont sortis de RHJ (3 en 2024, 7 en 2023, 4 en 2022, 13 en 2021).

En moyenne, la sortie s'est faite **après 18 mois de présence** (14 mois en 2024, 18 mois en 2023).

Détail des sorties :

- accès à un logement du parc privé (2)
- le ménage a quitté le département (2)
- accès à un logement du parc privé (1)
 - retour en famille (1)
 - hébergé par des tiers (1)

4   **1**  (cf. p. 21 pour le détail par territoire)

Avec 20 demandes pour 5 offres, le ratio départemental demandes-offres est de **4** (2,3 en 2024, 3,9 en 2023). Avec un nombre d'offres en baisse (-3), la tension a augmenté sur ce dispositif.

- Les demandeurs ont attendu en moyenne 7 semaines avant une attribution (9 semaines en 2024, 12 semaines en 2023)
- 5 hommes ont été bénéficiaires, pour une moyenne d'âge de 21 ans
- Les attributions n'ont concerné que les territoires de Dinan (4 places pour 10 demandes) et de Loudéac (1 place pour 3 demandes).

Les résultats des commissions d'admission des RHJ

28 demandes³ ont été transmises aux structures gestionnaires pour étude en commission d'admission :



9 avis favorables - 5 attributions

Suite à un avis favorable en commission d'admission, 5 ménages sont entrés en FJT, 4 ménages étaient dans l'attente d'une place disponible. Parmi eux, 3 ont intégré une place en FJT hors SIAO et 1 a accédé à un logement du parc privé.



9 candidatures non étudiées

4 ménages n'ont pas repris contact avec la structure gestionnaire, 4 ont trouvé une autre solution, 1 était injoignable.



10 avis défavorables

Pour la majorité (6 personnes) en raison de l'absence de situation professionnelle ou de formation. Pour 3 ménages car il ne relève pas du dispositif et un ménage en raison de l'absence de logement adapté aux couples.

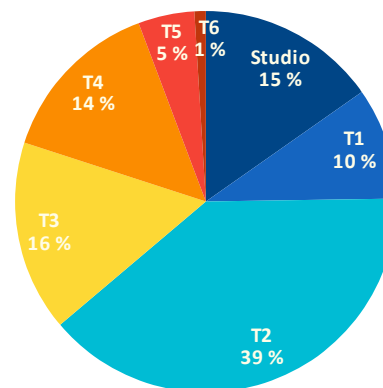
³ Un ménage peut être positionné sur la commission de plusieurs FJT ou faire l'objet de plusieurs passages en commission.

L'intermédiation locative

En 2025, 105 offres IML ont été transmises au SIAO (53 en mandat de gestion sociale, 52 en sous-location), soit 29 de plus qu'en 2024 réparties sur les 8 EPCI :

- 50 offres sur Saint-Brieuc Agglomération (47,5% des offres)
- 23 offres sur Guingamp Paimpol Agglomération (22%)
- 8 offres sur Lannion Trégor Communauté (7,5%)
- 7 offres sur Kreiz-Breizh Communauté (6,5%)
- 6 offres sur Lamballe Terre et Mer (5,5%)
- 5 offres sur Dinan Agglomération (5%)
- 3 offres sur Loudéac Communauté Bretagne Centre (3%)
- 3 offres sur Leff Armor Communauté (3%)

Typologie de l'offre IML



Lecture : en 2025, le SIAO a reçu 8 offres de studio en IML, soit 15% de l'offre totale reçue

64% des offres concernent un logement de petite taille (du studio au T2), ce qui correspond à la typologie des personnes qui s'adressent au SIAO.



60 offres ont abouti à une attribution et à une entrée en logement (57% des offres) dont 53 en faveur de personnes en liste d'attente ALT et 7 pour des sortants d'hébergement.



45 offres ont été retirées par les structures gestionnaires : pour 34 d'entre elles car il n'y avait pas de demande correspondant à l'offre (principalement des logements de grande typologie ou situés hors de grandes villes), 7 logements loués par ailleurs, 2 offres de logement retirées par le propriétaire et 2 offres retirées par l'opérateur IML.



Les personnes attributaires étaient en liste d'attente ALT, en moyenne, depuis 39 semaines.

Les refus sur l'ensemble des dispositifs insertion

En 2025, **152** offres d'hébergement ont été présentées en CUA (+16 par rapport à 2024), soit une **moyenne de 6 offres par CUA (+1)**

→ **247 (+54)** ménages ont fait l'objet d'une proposition d'hébergement.

→ **119 (+43)** propositions d'hébergement n'ont pas donné lieu à une admission en structure d'hébergement par la suite



110 (+30) ménages n'ont pas donné suite :

- 15 % : indisponibilité au moment de la proposition
- 15 % : Accès à un logement du parc public, privé ou de transition)
- 14 % : modification du choix géographique
- 13 % : impossibilité de joindre le ménage
- 11 % : délocalisation (dont due au DAHO)
- 6 % : autre solution trouvée par le ménage
- 6 % : hébergement non adapté
- 5 % : départ du département
- 5 % : absence de ressources suffisantes
- 4 % : séparation de l'animal
- 3 % : modification de la composition familiale
- 2 % : n'a pas repris contact avec la structure d'hébergement
- 2 % : refus sans motif



9 (+3) refus de la part des structures d'hébergement

- 4 ménages : dispositif non adapté
- 2 ménages : un hébergement antérieur s'est mal passé
- 1 ménage : hébergement non adapté à la situation du ménage
- 1 ménage : absence de ressources
- 1 ménage : refus de l'animal

Les sorties

Les sorties depuis l'urgence et l'insertion vers d'autres formes d'hébergement ou de logement

À noter que les données sur les sorties de l'urgence ne sont pas exhaustives. D'une part, le 115 n'est pas systématiquement informé du motif de sortie de l'hébergement d'urgence et d'autre part, le motif de sortie n'est enregistré que si le ménage a appelé le 115 pour indiquer sa fin de prise en charge.

Urgence Les ménages mis à l'abri dans le cadre de l'hébergement d'urgence sont orientés, lorsque leur situation administrative est compatible, vers une structure relais SIAO pour un entretien d'évaluation sociale.

Au total, le SIAO a enregistré **2 653 fins de prise en charge de personnes**, soit 1886 ménages, parmi lesquels **288 personnes sorties vers du logement ou des dispositifs d'insertion** :



133

Personnes ont accédé à un **logement** (75 ménages).

2024 : 143
2023 : 145
2022 : 127



66

Personnes sont entrées en **hébergement d'insertion** (42 ménages).

2024 : 45
2023 : 49
2022 : 61



OFII

67

Personnes ont intégré un dispositif de la **demande d'asile** (23 ménages).

2024 : 24
2023 : 146
2022 : 60



8

Personnes ont accédé à un **logement accompagné** (FJT, Pension de familles).

2024 : 10
2023 : 8
2022 : 12



14

Personnes ont été prise en charge en **LHSS ou ACT**

2024 : 13
2023 : 12
2022 : 18



74

Personnes ont accédé à un **logement du parc social** (45 ménages)

2024 : 80
2023 : 94
2022 : 86



22

Personnes ont accédé à un **logement du parc privé** (17 ménages)

2024 : 9
2023 : 13
2022 : 15



13

Personnes ont accédé à un **hébergement d'insertion** (8 ménages). Cela concerne des glissements internes ou inter-structures

2024 : 17
2023 : 3
2022 : 21



18

Personnes ont accédé à un **logement accompagné** (12 ménages)

2024 : 8
2023 : 8
2022 : 7

L'accès au logement social

Les doubles demandes : SIAO et logement social L'accès à l'application Imhoweb⁴ permet à l'évaluateur SIAO de vérifier les informations recueillies dans le cadre de l'évaluation sociale SIAO. Cet accès est encadré par une convention signée en 2025 par le SIAO, le CREHA Ouest, l'ADO HLM 22 et la DDETS 22.

68% des ménages ont déposé une demande de logement social en parallèle de la demande SIAO

➤ **+ 3 points par rapport à 2024, ➤ + 30 points par rapport à 2019**

80 % des demandeurs d'ALT ➤ + 3 points par rapport à 2024

53 % des demandeurs CHRS ➤ + 3 points

68 % des demandeurs PS ➤ + 16 points

54 % des demandeurs de résidence sociales ➤ - 3 points

L'accès au logement social des publics hébergés dans les dispositifs SIAO

Les outils partagés et le circuit d'accès au logement social pour les publics hébergés ont été mis en place en novembre 2015.

L'outil capacité à habiter d'un ménage peut également être communiqué à l'un des opérateurs IML du département lorsque celui-ci nous transmet une offre en InterMédiation Locative correspondant à la demande du ménage.

Au cours de l'année 2025, l'opérateur SIAO a reçu 52 dossiers capacité à habiter de ménages pour lesquels une « identification » SIAO a été effectuée sur Imhoweb22.

Sur ces 52 ménages, 13 ont accédé à un logement social au cours de l'année 2025, soit 25%, et 3 à un logement en intermédiation locative.

Territoire d'hébergement	Nombre de dossiers reçus	Attribution de logement social	Attribution IML
Dinan	7	1	/
Guingamp	11	1	1
Loudéac	13	1	2
Lannion	5	/	/
Saint-Brieuc	16	10	/
<i>Total</i>	52	13	3

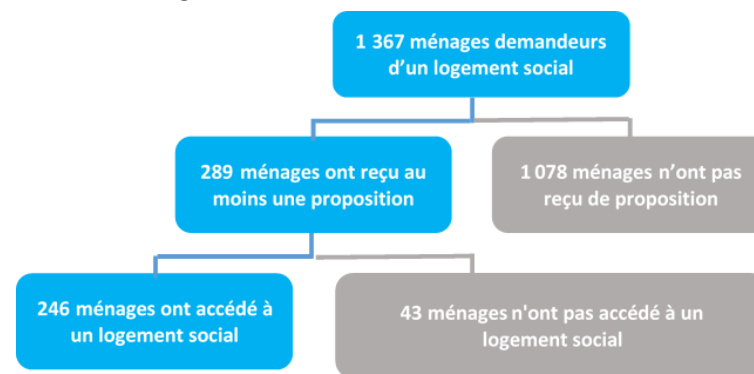
Le suivi de l'accord collectif départemental

Objectif : 250 ménages hébergés relogés

Au titre de l'accord collectif départemental (Etat-bailleurs sociaux), l'opérateur SIAO recense :

- Le nombre de propositions faites aux ménages par les bailleurs sociaux et le nombre d'accessions au logement social.
- Le nombre et les motifs de refus des propositions opposés par les ménages en sortie d'hébergement.

En 2025, sur les 1 367 ménages hébergés demandeurs d'un logement social, 246 ménages ont été attributaires d'un logement social (20 de plus qu'en 2024), soit 18%. Après plusieurs années de hausse du nombre de ménages hébergés en attente d'un logement du parc public, on constate une stagnation de leur nombre entre 2024 et 2025.



Les données ci-dessus concernent l'ensemble des ménages demandeurs, quelle que soit l'année du dépôt de la demande de logement social.

Les propositions de logement faites aux ménages :

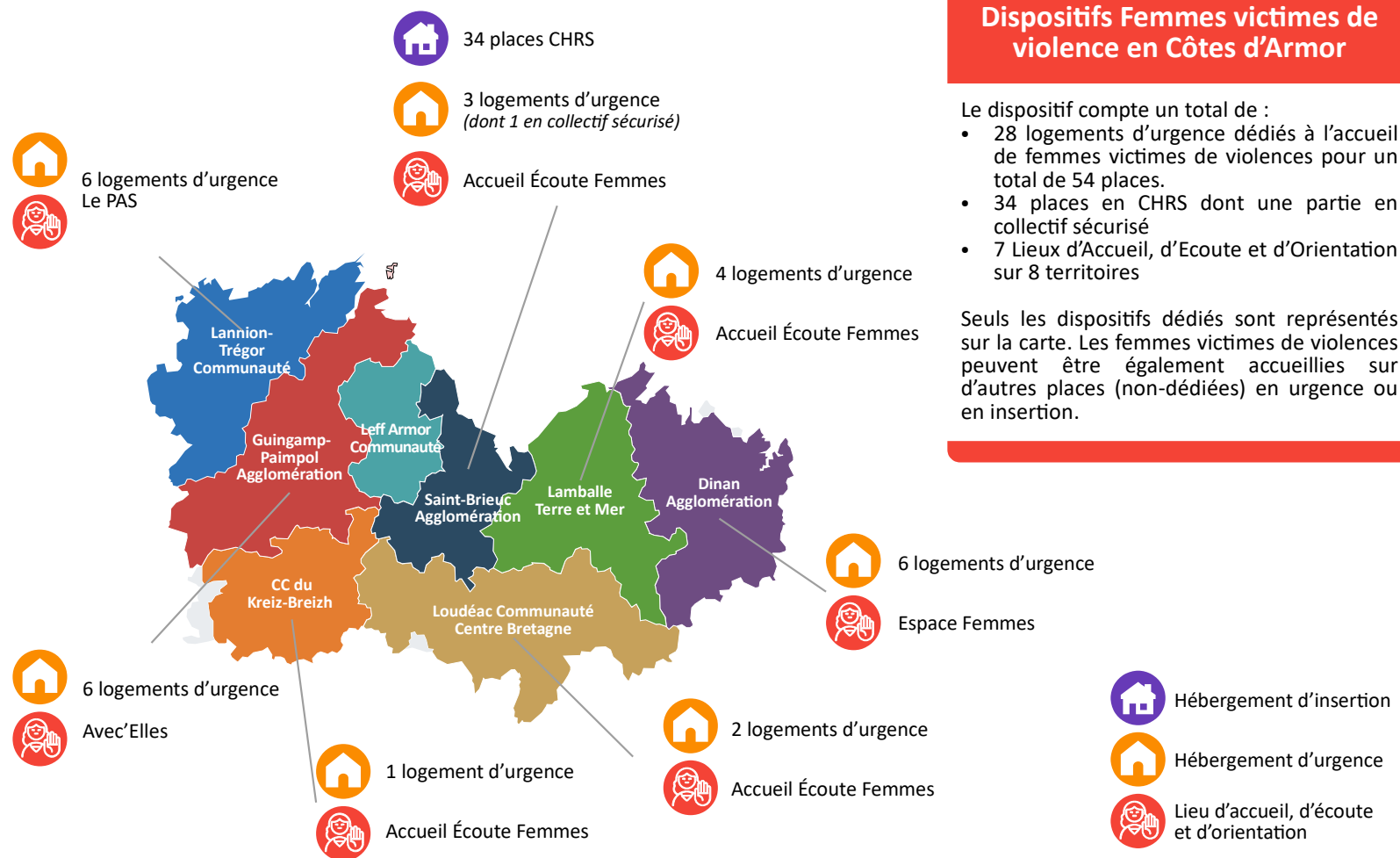
En 2025, 316 propositions par les bailleurs sociaux ont été faites auprès 289 ménages. 56 refus ont été opposés par des ménages.

Les principaux motifs sont la non réponse (28%) et la commune ou le quartier non souhaité (28%).

⁴ Imhoweb : Base de données du fichier départemental de la demande de logement social des Côtes-d'Armor.
SIAO22 – Rapport d'observatoire et d'activité 2025

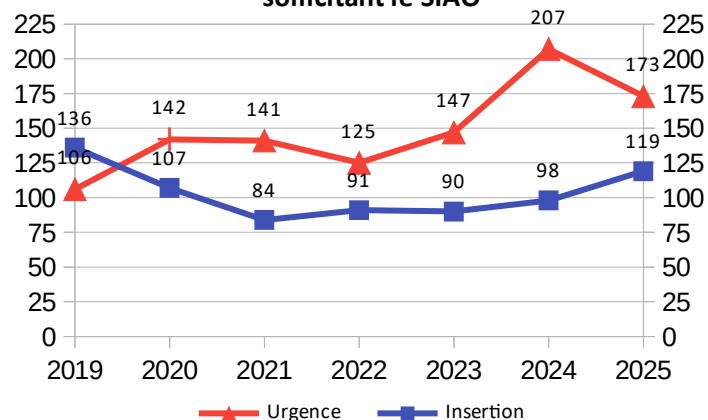
Focus 1 : Les femmes victimes de violences

L'année 2025 est marquée par la parution de la **circulaire ministérielle du 25 novembre 2025, relative à l'organisation territoriale du parcours d'hébergement et de relogement des femmes victimes de violences**. Cette circulaire vise notamment à formaliser, autour du SIAO, le schéma de prise en charge dans l'hébergement et le relogement des femmes victimes de violences, en élaborant un protocole local. La circulaire prévoit également la coopération inter-SIAO à l'échelle régionale afin de faciliter la mise en sécurité des victimes.



Données générales au niveau de l'urgence et de l'insertion

Nombre de femmes victimes de violence sollicitant le SIAO

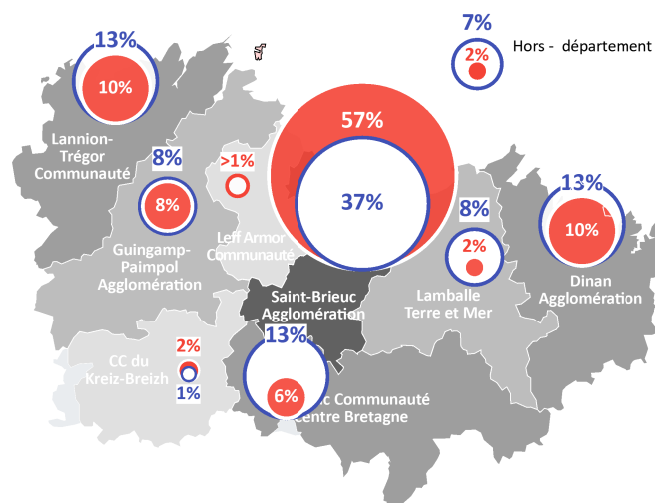


Lecture : En 2025, il y a eu 173 femmes se déclarant victimes de violences sollicitant le SIAO Urgence et 119 sollicitant le SIAO Insertion

NB : les données du SIAO concernant les personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales ne sont pas un indicateur direct des violences existantes. Ces données peuvent être modulées par plusieurs facteurs :

- le degré de libération de la parole des victimes (normalisation de la prise de parole)
- le « filtre » SIAO: ces informations ne concernent que les personnes qui font appel au SIAO pour une solution d'hébergement.
- la qualité de l'identification et de la fiabilisation de l'information au niveau de l'évaluation.

Quoi qu'il en soit, ces données renvoient à des besoins identifiables et leur évolution doit être prise en compte au niveau des accompagnements et des réponses à proposer.

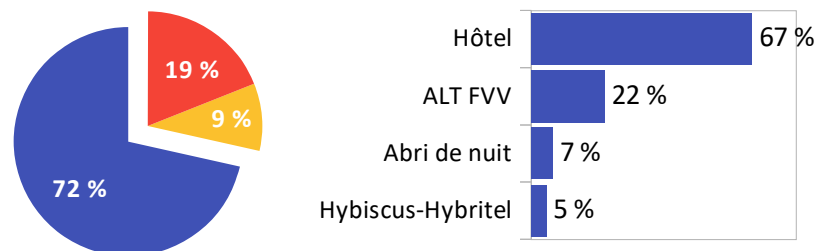


Lecture : 57 % des demandes d'hébergement d'urgence pour des femmes victimes de violences ont été formulées par des personnes sur le territoire de SBAA
37 % des femmes victimes de violences demandeuses d'hébergement d'insertion du département ont été émises depuis ce territoire.

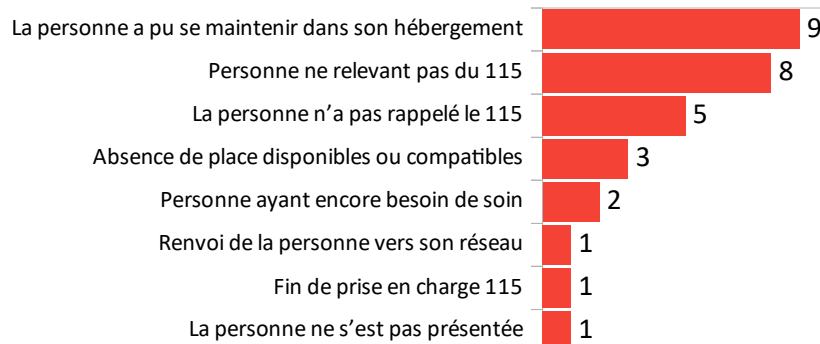
Urgence	Insertion
187 personnes se déclarant victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, soit 11% des demandeurs, dont : → 173 femmes (93%) → 14 hommes (7%)	124 personnes se déclarant victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, soit 14% des demandeurs, dont : → 119 femmes (96%) → 5 hommes (4%)
→ 63% des femmes victimes de violences sont seules sans enfant. → 28% sont seules avec enfant(s) → 8% déclarent faire partie d'un groupe avec ou sans enfants → Il n'y qu'une personne à héberger dans 69% des situations.	→ 50 % des femmes victimes de violences sont seules sans enfant. → 44% sont seules avec enfants(s) → 4% sont en couple sans enfant → Il n'y qu'une personne à héberger dans 44% des situations.

Les réponses aux demandes en urgence

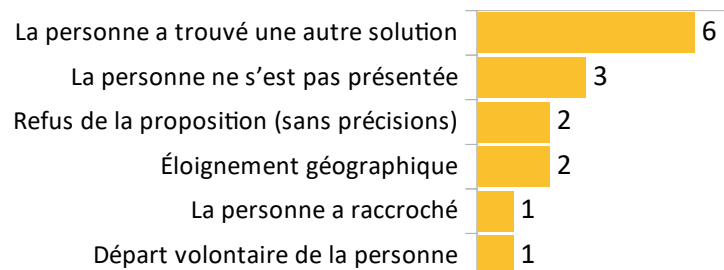
113 propositions d'hébergement ont abouti à une mise à l'abri



30 absences de propositions



15 n'ont pas abouti en raison du refus de la personne



L'indicateur « Femme Victime de Violences » du SI-SIAO agglomère l'ensemble des situations où les personnes se déclarent être victimes de violences, que ce soit des violences conjugales, intrafamiliales ou d'autres types de violences.

Cela ne permet toutefois pas de situer le degré de proximité de la situation de violence et l'imminence du risque. En effet pour certaines personnes, ces éléments renvoient bien à un élément de réalité de leur parcours, sans que cela signifie qu'elles aient un besoin de protection urgente du fait d'une situation de violence subie au moment de l'appel.

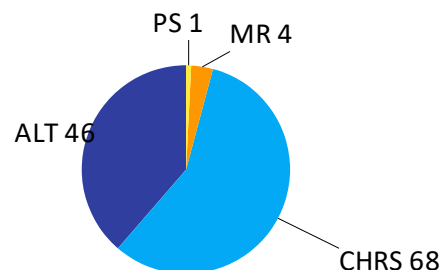
Au niveau de l'urgence, on compte **173 femmes, totalisant 545 demandes d'hébergement**, identifiées comme étant/ayant été victimes de violences. Néanmoins pour 29% des demandes (soit 158 demandes), la demande est directement liée à **une situation de violences conjugales ou intrafamiliales**. (33% des demandes sont liées à une absence de ressources et 20% à un contexte de vie à la rue).

En se focalisant uniquement sur les 158 demandes (graphiques ci-contre) qui apparaissent caractériser le mieux la situation des personnes avec un besoin de mise à l'abri immédiat du fait d'une situation de violence on peut noter que :

- **Une mise à l'abri a été effective pour 72% des demandes.**
- Personne a pu se maintenir dans son hébergement : chez des tiers la plupart des cas
- **La réponse hôtelière est mobilisée dans les deux-tiers des situations.**
- Seules 3 demandes n'ont pas pu être satisfaites du fait d'une impossibilité à proposer une place

Les réponses au niveau de l'insertion

119 Femmes Victimes de Violences ont formulé une demande au SIAO Insertion en 2025



Lecture : Un ALT est préconisé pour 46 femmes victimes de violence

Compte tenu de la tension sur l'ensemble des dispositifs, l'accès à l'hébergement d'insertion reste très limité pour les femmes victimes de violence :

→ 11 % des demandes ont été satisfaites dans l'année.

→ **Le délai moyen d'accès à un dispositif est de 8 mois**, avec de grandes disparités selon le dispositif.

Outre la disponibilité de l'offre, son adaptation aux besoins reste problématique : **11 des 13 offres proposées en 2025 s'adressent à des ménages composés d'au moins 2 personnes, alors que dans la moitié des situations, il s'agit de n'héberger qu'une personne.**

On constate ainsi un délai d'attente significativement plus important pour les femmes seules : **10 mois d'attente pour un CHRS pour une femme seule (contre 7 en moyenne), 14 mois d'attente pour une place en ALT (contre 7 en moyenne).**



13 Places d'hébergement attribuées:

9 places en CHRS - 3 places en ALT - 1 offre IML



44 Autres retraits de la liste d'attente:

15 pour non renouvellement de la demande

12 relogements en parc privé ou public

9 autres solutions (départ du département, logement de transition, hébergement chez un tiers)

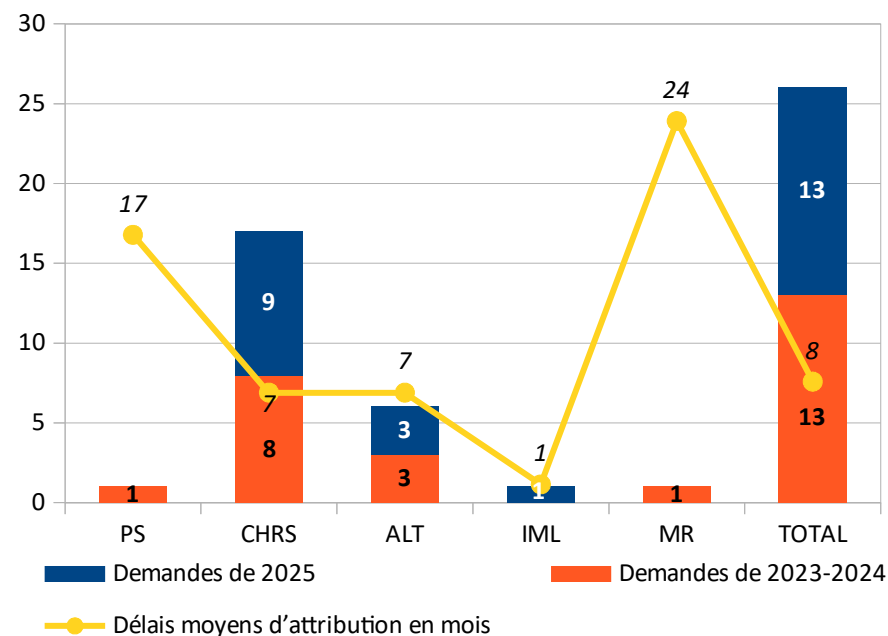
7 demandes non recevables par la DDETS ou la CUA

1 retour au domicile conjugal



62 femmes victimes de violences toujours sur liste d'attente au 31/12/2025.

Ensemble des attributions en 2025 et délais par dispositif pour les FVV



Lecture : En 2025, il y a eu 9 attributions en CHRS pour des demandes de 2025, 8 pour des demandes de 2023-2024. Le délai moyen pour l'attribution d'une place en CHRS est de 7 mois.

Focus 2 : Les publics jeunes

Le public 18-25 ans en urgence

➔ 308 jeunes de 18 à 25 ans ont sollicité le 115

Il s'agit d'un public **légèrement plus féminin** que l'ensemble: **43% de femmes** (contre 39% dans l'ensemble). C'est un fait que l'on retrouve sur d'autres services du pôle AEVS comme la Boutique Solidarité, où les femmes sont plus représentées aux extrêmes de la pyramide des âges.

➔ Le public y est encore **plus isolé** : **77%** d'hommes ou de femmes seules
6 % d'entre eux étaient bénéficiaires d'un Contrat d'Engagement Jeune.

• Ils totalisent 1 016 demandes sur l'année •

Un nombre moyen de demande sensiblement identique à l'ensemble (3,3 contre 3,6).

31% des demandes ont été pourvues

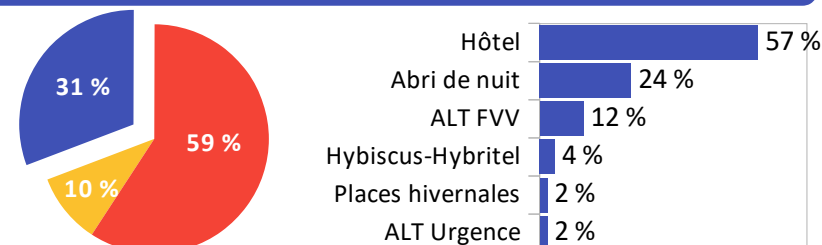
La mise à l'abri à l'hôtel est un mode de réponse significativement plus important pour ce public : **57%** contre 34% pour l'ensemble.

Les premiers motifs de refus, que ce soit du 115 ou de la personne sont les mêmes que pour l'ensemble du public. On note une part plus importante des situations où la personne ne s'est finalement pas présentée, malgré la proposition (21 % contre 13 % pour l'ensemble)

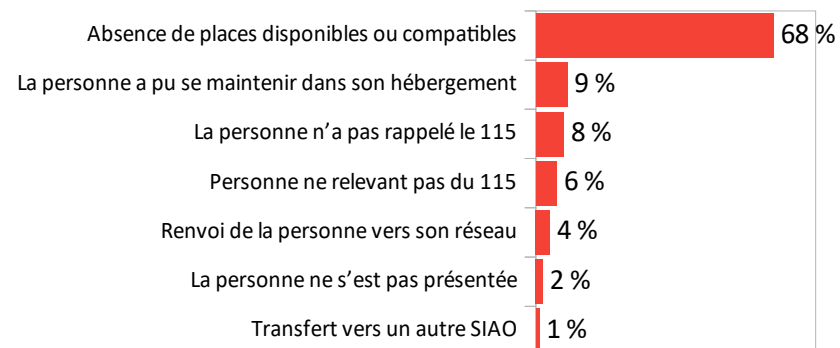
Le questionnement autour des mineurs non accompagnés

Le statut exact de plusieurs jeunes demeure complexe à déterminer. Certains jeunes, principalement en parcours migratoire, contactent le 115 pour une mise à l'abri, après avoir sollicité le Conseil départemental dans le cadre du dispositif Mineurs Non Accompagnés, ce dernier ayant statué défavorablement sur la reconnaissance de leur statut de minorité. Ainsi, ils se présentent comme mineur.es et indiquent une date de naissance en tant que tel, mais la loi les reconnaît comme étant majeurs.

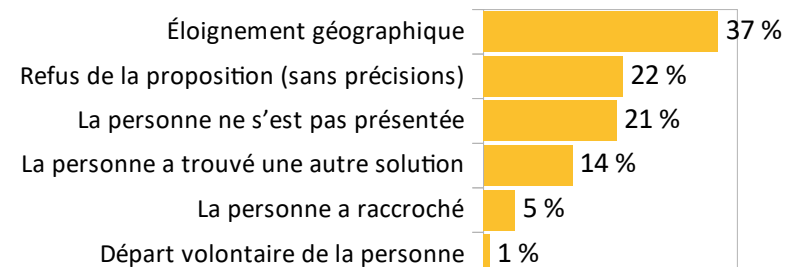
313 propositions d'hébergement qui ont abouti à une mise à l'abri



601 absences de propositions



102 n'ont pas abouti (92 refus des usagers, 10 sans traitement)



Le public 18-25 ans en insertion

15% des demandes (soit 136 demandes) proviennent de ménages dont le demandeur principal a entre 18 et 25 ans. Cela concerne 131 ménages différents, 171 personnes. Il s'agit d'un **public beaucoup plus féminin**, 55% d'hommes et 45% de femmes, soit un écart de **8 points** par rapport à l'ensemble.

Dans **79%** des cas, il s'agit d'un **public isolé**, soit **8 points de plus** que l'ensemble, mais moins qu'en 2024 (86%). On note des évolutions importantes dans la composition des ménages par rapport à 2024 :

- La part des femmes seules passe de 23% à 27%
- La part des femmes seules avec enfants passe de 2% à 5%
- Le nombre de couples sans enfant passe de 2% à 10%
- Le nombre d'homme seuls passe de 62% à 52%

71 % sont de nationalité française et 27 % ont une nationalité hors UE. Il n'y a pas d'écart important par rapport à l'ensemble (69% du public est de nationalité française), mais des disparités importantes selon les territoires. **Dinan et Saint-Brieuc concentrent 83% des demandes de jeunes hors UE**, en lien avec la présence de dispositifs dédiés aux demandeurs d'asile ou bénéficiant de la Protection Internationale et de la Préfecture.

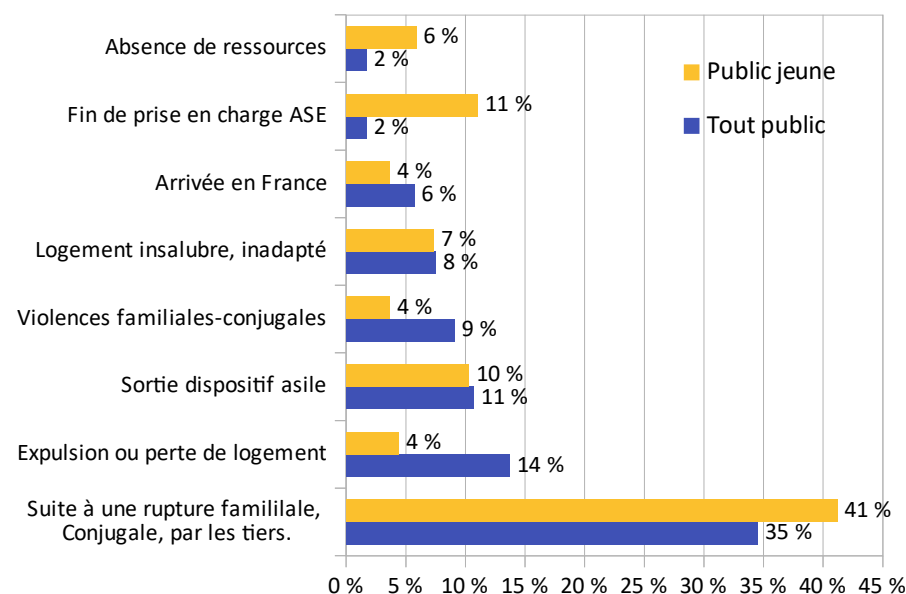
La répartition des demandes sur le territoire montre plusieurs différences notables, avec une représentation plus forte des publics jeunes sur Dinan, et dans une moindre mesure sur Lannion et Loudéac. Cette représentation est plus importante qu'en 2024 pour Dinan, Lannion, Guingamp, alors qu'elle baisse de manière importante à Saint-Brieuc et Loudéac.

Zone géographique de la demande	Tout public	18-25 ans	Écart/2024
Saint-Brieuc Armor Agglomération	37 %	35 %	↘ -8
Dinan Agglomération	16 %	21 %	↗ +3
Lannion Trégor Communauté	11 %	13 %	↗ +4
Guingamp Paimpol Agglomération	11 %	9 %	↗ +5
Loudéac Communauté Bretagne Centre	11 %	13 %	↘ -4
Lamballe Terre et Mer	7 %	3 %	↘ -2
Leff Armor Communauté	2 %	2 %	↗ +1
Communauté de Communes du Kreiz Breizh	1 %	1 %	↗ +1
Hors département	3 %	4 %	↗ +1

Le motif principal de la demande montre également plusieurs différences au regard de l'ensemble du public :

- le motif de rupture de liens (familiaux, conjugaux, d'hébergement chez des tiers) est le plus présent et de manière plus marquée.
- La sortie de dispositif ASE correspond à 11% des demandes.
- L'absence de ressources est un motif beaucoup plus présent que pour l'ensemble du public (6% contre 2%).
- La perte de logement est un motif moins présent (4% contre 14%).

Motif principal de la demande du public jeune



Lecture : L'absence de ressources est citée comme motif principal de la demande pour 6% des ménages de 18-25 ans, contre 2% pour l'ensemble des demandeurs

Les orientations et les réponses apportées

Dispositif préconisé	Tout public	18-25 ans	Écart/2024
CHRS	37 %	53 % (72)	↗+5
ALT	53 %	27 % (37)	↘-10
RHJ	2 %	15 % (20)	↗+5
PS	2 %	1 % (1)	→
RA	3 %	4 % (5)	↗+2
MR	3 %	1 % (1)	→

L'orientation CHRS est majoritaire chez le public jeune : elle est préconisée pour 53% d'entre eux. Pour répondre à des parcours de vie difficiles faits de nombreuses ruptures, ces jeunes ont besoin de se poser afin de construire leur projet d'insertion dans le cadre d'un accompagnement global renforcé. Au regard des difficultés, les besoins peuvent être conséquents dans des domaines variés tels que l'accès aux droits, la santé, l'emploi, le logement... Les demandes ALT qui représentent plus de la moitié des demandes tout public ne concernent que 27% des 18-25 ans. L'absence ou le faible niveau de ressources, le manque d'expérience en logement autonome rendent plus difficiles les orientations vers le dispositif ALT. Cette orientation vient aussi répondre aux besoins des jeunes en quête d'autonomie pour lesquels l'accès au premier logement est compliqué au vue de la saturation du parc social et du montant des loyers et des garanties demandées dans le parc privé.

Comparativement à l'année dernière, ces écarts se renforcent, pouvant traduire une autonomie moindre chez les jeunes demandeurs en 2025.



•11 Attributions•

3 places en CHRS - 1 place en ALT - 3 offres IML – 4 places RHJ



•67 Autres retraits de la liste d'attente•

29 pour non renouvellement de la demande
 16 demandes non recevables par la DDETS ou la CUA
 9 relogements en parc privé ou public
 9 autres solutions (départ du département, logement de transition, hébergement chez un tiers)
 2 refus d'une offre adaptée
 2 autres motifs (séparation animal, souhait d'un logement...)



•53 toujours sur liste d'attente au 31/12/2025•

Focus 3 : La montée en charge d'Un Chez Soi d'Abord

L'ouverture de l'établissement en décembre 2023

Ouvert en décembre 2023, l'établissement A.C.T « Un chez-soi d'abord Côtes d'Armor » est porté par sept partenaires (Adalea, Amisep, Adapei les Nouëlls, Association Addictions France, Fondation St-Jean de Dieu, Fondation Bon Sauveur, Association hospitalière de Bretagne) dans le cadre d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS). Cette nouvelle réponse médico-sociale prévoit l'ouverture de 55 places d'ici 2026 sur l'ensemble du département et s'adresse aux personnes seules à la rue présentant une pathologie psychiatrique dite « sévère ».

Le circuit d'orientation prévoit des équipes d'orientation (EMPP, CSAPA et CAARUD) sur chacun des territoires et une commission d'orientation. Cette dernière est constituée d'un représentant de chacun des membres du GCSMS, un représentant de chacune des équipes d'orientation, un représentant du 115/SIAO et un médecin psychiatre référent.

Le profil des demandeurs

- Majoritairement des hommes (74 %)
- De nationalité française (90%)
- Agés de plus de 40 ans (61%, soit 29 demandeurs)
15 ont entre 25 et 40 ans, 3 ont moins de 25 ans
- Situation résidentielle au moment de la demande :
 - 12 sont à la rue
 - 9 en établissement de soins
 - 6 en hébergement d'insertion
 - 5 hébergés par des tiers
 - 3 en hébergement d'urgence
 - 3 en squat, caravane ou cabane
 - 3 en prison
 - 3 en logement
 - 3 en hôtel, pension de famille ou LHSS

La commission d'orientation

L'organisation et l'animation de cette commission d'orientation ont été confiées au SIAO 22. Cette configuration favorise les passerelles avec le parcours SIAO des ménages, dans le repérage et la qualification du besoin des personnes sans-abri, la réponse à leur apporter et limiter ainsi les ruptures dans le circuit des demandes.

En 2025, 6 commissions d'orientation ont permis l'étude de 47 demandes, soit une moyenne de 8 dossiers étudiés en commission.

Sur les 47 demandes, 21 ont été jugées recevables en commission, soit un taux d'acceptation de 45% (50% en 2025).

21 personnes ont intégré le dispositif en 2025.

Sur les 21 personnes admises, 19 étaient connues du 115/SIAO et avaient formulé une demande il y a moins de deux ans.

Les locataires

Au 31 décembre 2025, le dispositif compte 38 personnes accompagnées. L'établissement est habilité pour l'ouverture de 55 places, soit un objectif atteint à hauteur de 70% en fin d'année.

Sur les 38 personnes accompagnées, 31 sont logées et 7 sont en cours d'accès au logement ou de relogement.

Une majorité d'hommes (79%) - 30 hommes accompagnés pour 8 femmes.

Une moyenne d'âge de 43 ans

25 locataires sont âgées de plus de 40 ans, 13 ont moins de 40 ans.

Près de 4 locataires sur 5 perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Focus 4 : La parole de celles et ceux qui vivent le SIAO de l'intérieur.

Le 13 juin 2025, autour d'un café à la Maison des Associations de Saint-Brieuc, 4 femmes ayant eu recours au 115 et au SIAO — certaines encore hébergées, d'autres ayant depuis retrouvé un logement — ont pris place à la même table que des professionnels du service, non pas pour recevoir une information ou signer un document, mais pour parler librement. De leur vécu, de ce qui avait fonctionné, de ce qui avait été difficile, de ce qu'elles auraient souhaité trouver. Les échanges ont été libres, peu guidés, volontairement ouverts.

Ce temps d'échange, organisé à l'initiative du SIAO 22, constitue une première depuis plusieurs années.

Il peut paraître modeste dans sa forme — quelques personnes, un après-midi, un café. Il est en réalité porteur d'une conviction forte : les personnes

concernées ne sont pas seulement des usagers à orienter. Ce sont des témoins lucides d'un système, des experts de leur propre expérience, et leur parole a une valeur que nul bilan statistique ne peut remplacer.

Certaines insatisfactions ne doivent pas être lues comme des reproches. Elles décrivent les effets d'un système sous tension. Les propositions, formulées par les personnes elles-mêmes, ont une légitimité particulière. Elles méritent d'être instruites sérieusement.

Cette première rencontre inaugure un travail que le SIAO 22 entend poursuivre et inscrire durablement. Le projet de service 2026-2031 prévoit de renforcer la mission d'observatoire social du SIAO et de développer les démarches d'expression et de participation des personnes accompagnées.

Ce qui a été soutenant	Ce qui a été pesant	Ce qu'elles ont proposé
- Les femmes présentes ont salué l'inconditionnalité de l'accueil au 115, le fait de ne pas s'être senties jugées, le rôle déterminant des professionnel·les de terrain — travailleurs sociaux, éducateurs, hôtes d'accueil — dont l'humanité a parfois tout changé. - Elles ont aussi mis en lumière quelque chose d'assez peu visible : la solidarité qui se tisse entre les personnes hébergées, autour des enfants, des repas partagés, des trajets accompagnés. - La promiscuité, souvent subie, peut aussi devenir un terreau de soutien mutuel. C'est une ressource que le système gagnerait à mieux reconnaître et à ne pas briser par des changements d'hébergement trop fréquents.	- Le besoin d'être entendues et considérées comme des êtres humains. De ne pas se sentir « emprisonnées », à l'étroit. - Les déménagements répétés d'une structure à l'autre, donnant le sentiment de devoir « vivre dans leur sac », de « tout recommencer à zéro », et entretenant une insécurité chronique. - L'appel hebdomadaire au 115 pour renouveler la prise en charge, vécu comme une source d'angoisse permanente. - L'isolement, le sentiment d'enfermement, le manque d'espace — pour soi, pour les enfants. - La difficulté à trouver du travail une fois la situation administrative régularisée, comme si la sortie de la précarité butait sur un nouveau mur. - Le poids d'une précarité qui peut durer des années — l'une des participantes a évoqué sept ans avant de « voir le bout du tunnel »	→ Mise en place d'un système de pair-aidance permettant à d'anciens bénéficiaires de soutenir les nouvelles personnes prises en charge. → Travail avec le 115 pour atténuer le caractère anxiogène de l'appel hebdomadaire de renouvellement. → Renforcement de la communication autour des dispositifs existants (p. ex Escalade Familiales pour les activités scolaires). → Amélioration des conditions matérielles dans certains hébergements (confort, aire de jeux, équipements pour enfants). → Meilleure prise en compte du sentiment d'insécurité (promiscuité, cohabitation subie) : renfort de la communication avec la médiation sociale, le personnel présent sur les lieux d'hébergement.

3

Rapport d'activité

Activités coordination parcours

Les appels au 115

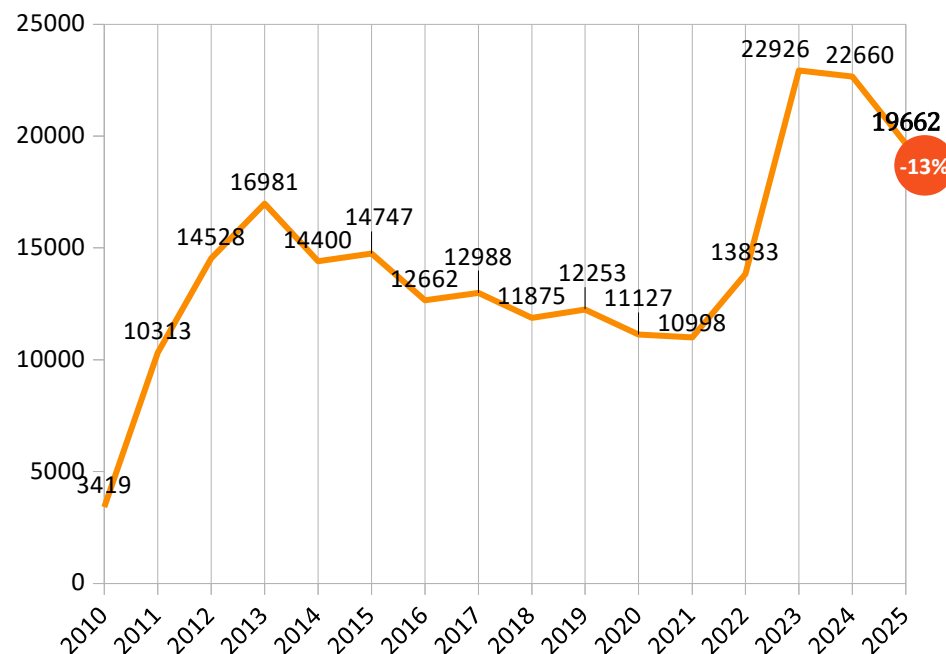
Parallèlement à la baisse des demandes au 115, le nombre d'appels téléphonique a également diminué **(-13%)**, mais reste à un étiage très élevé au regard de l'activité avant 2022 (+32% par rapport au nombre d'appel moyen sur la période 2012-2022).

Dans le détail de la répartition des appels par mois, on constate toutefois que cette baisse est notamment observable sur la période printemps-été et que les niveaux d'appels du dernier trimestre (octobre-décembre) restent comparables.

Le nombre moyen journalier d'appels est de 54 en 2025 contre 62 en 2024, avec des pics en entrée et sortie de la période automne-hiver (65 en février et 64 en septembre).

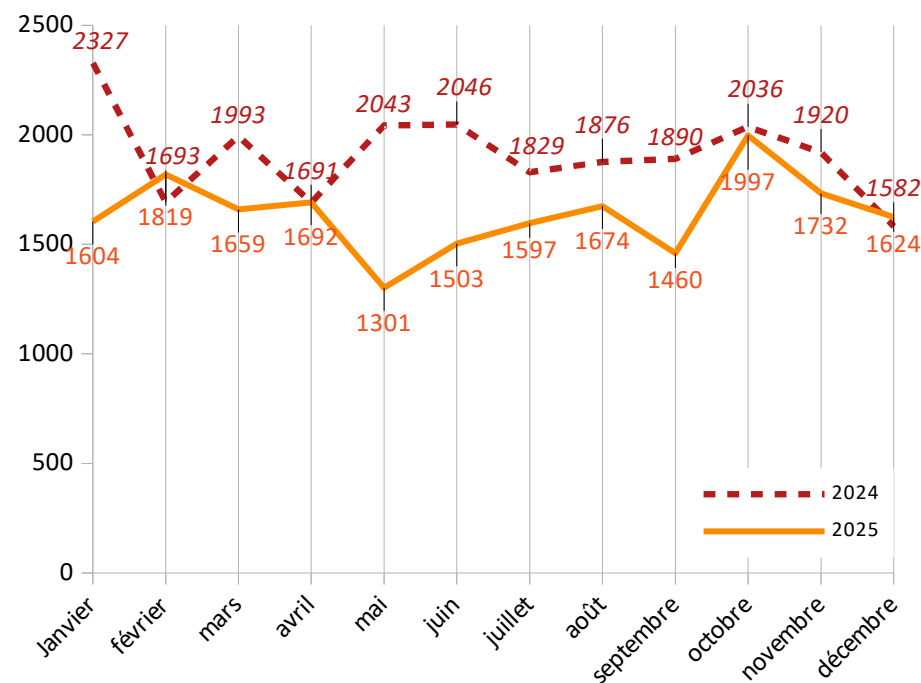
NB: ne sont comptabilisés que les appels décrochés. Les appels non-aboutis en raison notamment d'un temps d'attente trop long ne sont pas intégrés (entre 10 et 20% par jour).

Évolution du nombre d'appel annuels au 115



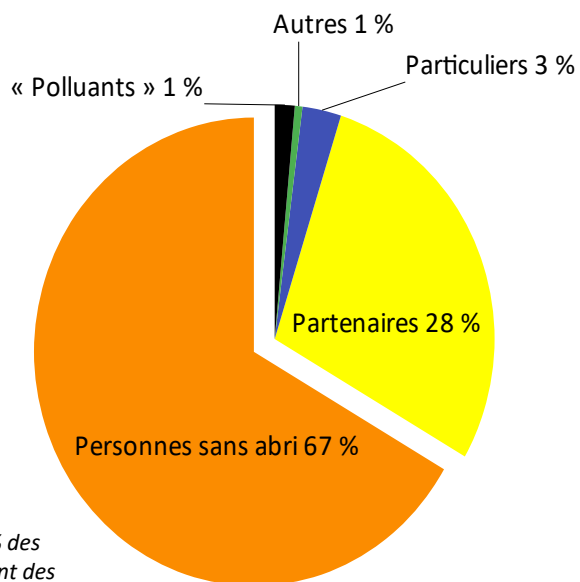
Lecture : En 2025, le 115 a enregistré 19 662 appels, soit une baisse de 13 % par rapport à 2024.

Nombre d'appels mensuels 2024-2025



Lecture : En décembre 2025, le 115 a enregistré 19 662 1 624 appels

Personnes à l'origine des appels au 115



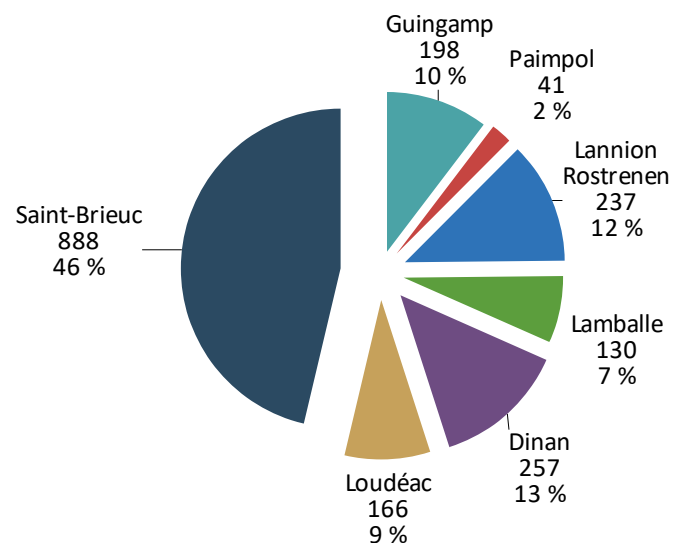
Lecture : En 2025, 67 % des appels au 115 proviennent des personnes sans abri

Les appels au 115 se répartissent ainsi :

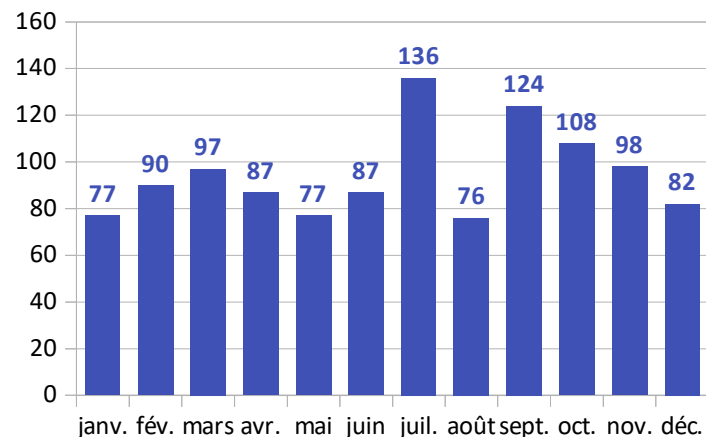
- 13 101 appels de personnes sans abri que ce soit une demande d'hébergement d'urgence, d'informations, un renouvellement de prise en charge, de l'écoute sociale. Cela représente 67% des appels, part qui s'accroît par rapport à 2024 et 2023 (61% et 58%).
- 5 600 appels de partenaires (Maisons du Département, association tutélaires, maraudes, structures d'hébergement d'urgence...), soit 28% des appels. Cela est inférieur à 2024 (35%, soit 7884 appels), mais au niveau de 2023 (29%).
- 564 appels de particuliers (3%), pour signaler une situation ou proposer leurs services.
- 394 appels « polluants » et autres, soit 2% des appels (avec notamment des appels au 15).

Les entretiens en Structure relais (SR)

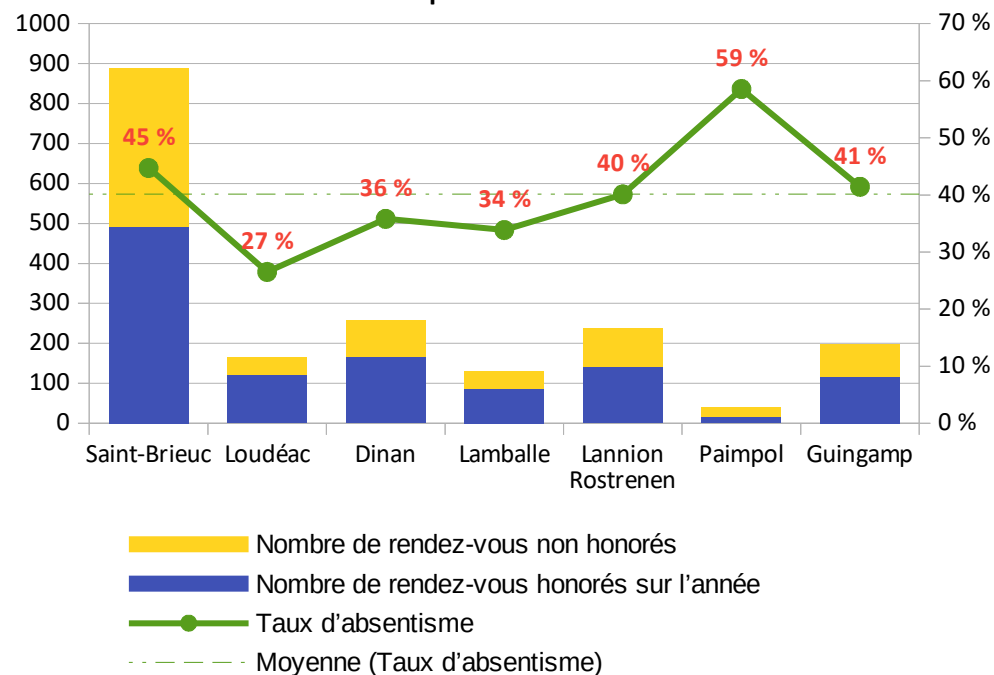
Volumes d'entretiens traités en Structures Re-lais



Répartition des entretiens réalisés sur l'année par l'ensemble des Structures-re-lais



Nombre de rendez-vous et taux d'absentéisme par structure-relais



Un total de **1917 rendez-vous fixés** en Structures-relais pour **1 139 rendez-vous honorés**. L'absentéisme moyen au rendez-vous est de 41 %, mais avec des disparités assez importantes selon les Structures-relais.

L'activité effective (nombre de rendez-vous honorés) de la structure-relais de **Saint-Brieuc** est la plus importante avec **491 rendez-vous** réalisés sur l'année, en cohérence avec les volumes de demandes présentes. Cette structure-relais compte également parmi le taux d'absentéisme le plus important (45%).

L'activité en Commission Unique d'Attribution

Les chiffres-clés

26 CUA (19 en présentiel, 7 en visioconférence)

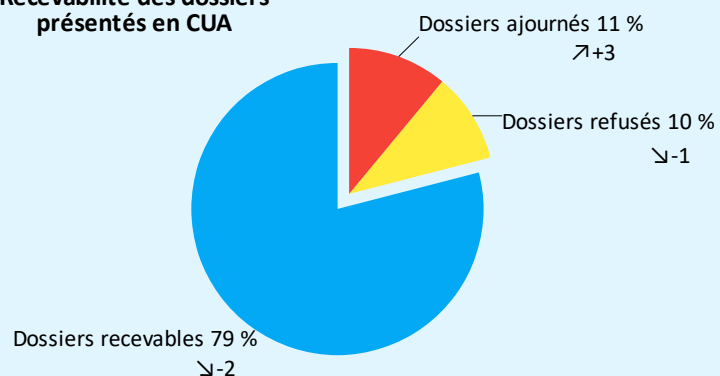
925 dossiers inscrits à l'ordre du jour (↗ +42)

127 dossiers ajournés par l'opérateur en amont de la CUA (↗ +6)

36 dossiers par CUA en moyenne (↗ +2)

26 % des demandes lues en CUA (↘ -3)

Recevabilité des dossiers présentés en CUA



L'activité en CUA en nombre de dossiers, a légèrement augmenté cette année. Les taux de recevabilité reste globalement stable malgré les variations annuelles (autour de 80% de recevabilité sur les 3 dernières années et environ 10% de dossiers ajournés et 10% refusés).

Le premier motif de refus est lié à une préconisation d'accès direct au logement (**27%** des refus).

Le premier motif d'ajournement en CUA est lié à un besoin de compléments d'informations (**18%** des ajournements).

Le Fonctionnement de la Commission Unique d'Attribution (CUA)

La CUA a pour mission d'étudier la recevabilité des demandes d'hébergement transmises par les structures relais du département, et de procéder aux attributions des offres d'hébergement mises en disponibilité par les structures d'hébergement.

Depuis l'instauration du nouveau cadre de la recevabilité des demandes SIAO en 2020, **seules les demandes dites complexes** font l'objet d'une lecture en CUA. Il s'agit des situations pour lesquelles la structure relais et l'opérateur SIAO ont besoin de l'éclairage des membres de la CUA pour déterminer/conforter l'orientation/la réponse à apporter. Ainsi, la commission va statuer sur la recevabilité et/ou identifier d'autres pistes de solutions/réponses :

- L'évaluation sociale et médicale amène des interrogations et nécessite l'intervention de multiples compétences,
- L'évaluateur est en difficulté pour poser une orientation,
- Divergence entre la structure relais et l'opérateur SIAO sur la préconisation,
- La situation administrative est peu compatible avec la temporalité des dispositifs SIAO.

Les demandes refusées par la CUA ou la DDETS

Certaines demandes peuvent être jugées non recevable en CUA pour différentes raisons :

- le ménage ne relève pas d'un dispositif SIAO mais d'une autre orientation (structure médico-sociale, structure de soins, accès direct au logement, etc.).
- la demande concerne un ménage implanté sur un autre département pour lequel le choix géographique pour le département 22 n'est pas (suffisamment) motivé.
- l'étude de la situation par la DDETS au regard du statut administratif du ménage (en demande d'asile, situation irrégulière sur le territoire français, durée de validité du titre de séjour trop courte, etc.) ne permet pas son admission dans un dispositif SIAO.

Les motifs d'ajournement

La CUA ajourne des dossiers lorsqu'elle estime qu'elle ne dispose pas de tous les éléments nécessaires pour statuer sur la recevabilité des demandes. Elle peut aussi préconiser une orientation vers un autre dispositif (intégré au SIAO ou hors SIAO), la sollicitation d'instances de concertation afin d'affiner l'évaluation, croiser les analyses sanitaires et sociales, etc.

L'activité en Commission d'Étude des Situations Préoccupantes (CESP)

Les chiffres-clés

29 CESP prévisionnelles

16 CESP réalisées

(-4 par rapport à 2024)

38 situations repérées

(-13 par rapport à 2024)

27 situations présentées

(-13 par rapport à 2024)

5 réorientées

(CPPT, Handicap 22, Cesame)

6 annulées

Le dispositif à fait l'objet d'une proposition de redéfinition, visant notamment à l'harmoniser les pratiques et favoriser la participation des personnes accompagnées à l'instance, incluant une reformulation de l'instance en **Commission d'Étude et de Soutien au Parcours**. Un bilan intermédiaire dans le cadre de l'élaboration du projet de service du SIAO fait apparaître que ce travail de repositionnement est à poursuivre et à préciser :

- Les CESP doivent mieux s'inscrire en complémentarité au regard des instances déjà existantes dans chaque territoire (perception de doublons dans certains cas).
- Les modalités et conditions de mises en œuvre doivent être adaptées spécifiquement en cas de participation des usagers.
- Elles doivent davantage être orientées en tant que dispositif préventif (notamment prévention des ruptures de parcours des personnes hébergées).

L'ouverture plus marquée à la participation des usagers a impliqué par ailleurs de réviser l'intitulé de l'instance elles-mêmes, sans changement de l'acronyme lui-même, la notion de « Situations Préoccupantes » n'étant pas un indicateur en soit de complexité et assez difficile à communiquer dans une logique d'élaboration conjointe avec la personne concernée.

Commission d'Étude et de Soutien au Parcours (CESP)

Organisées par les structures relais des territoires, à la demande du SIAO, des structures relais, des partenaires, de la CUA, de la personne elle-même.

3 types d'objectifs
(possiblement compatibles)

Harmonisation des hypothèses de travail entre partenaires

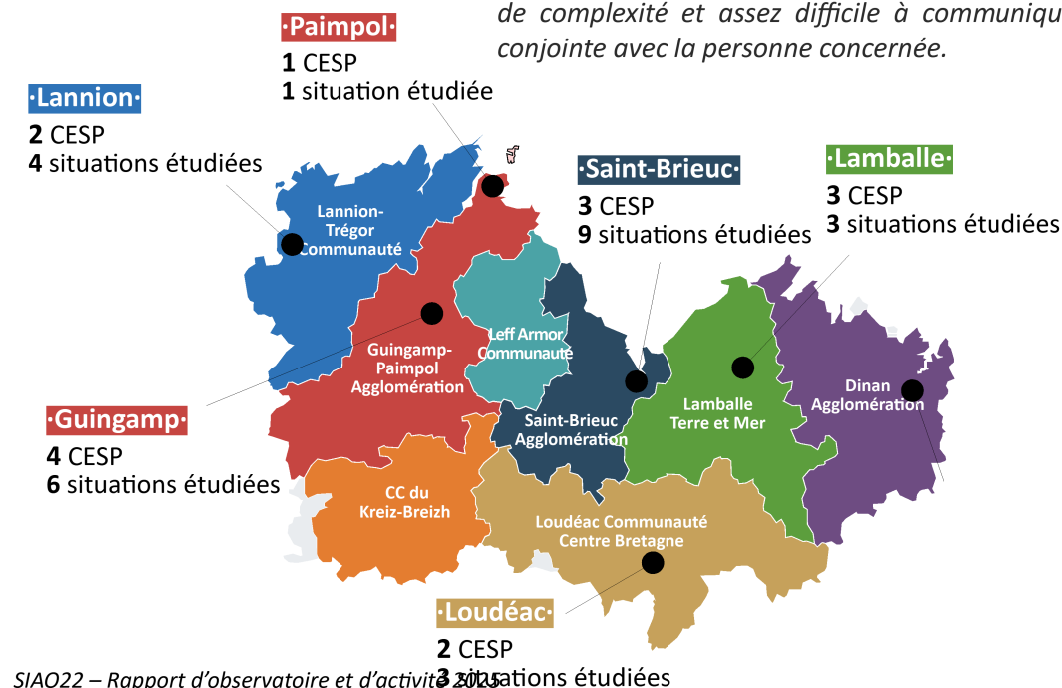
Recherche de réponses innovantes face à des situations de blocage

Prévention d'une rupture de parcours

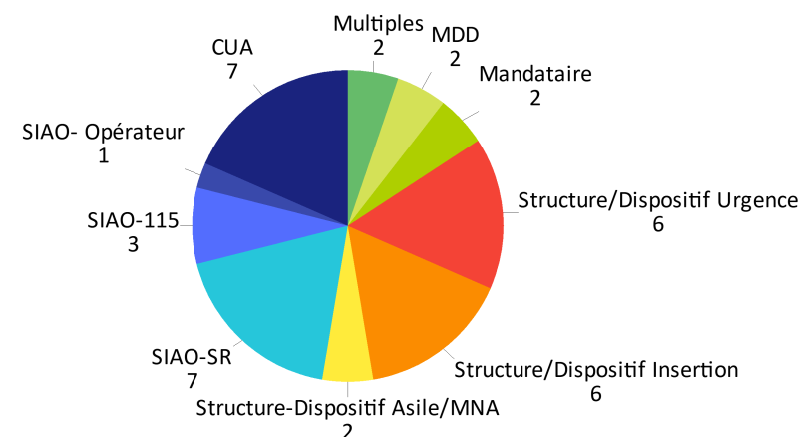
2 modalités distinctes
(peu compatibles)

Concertation professionnelle

Co-élaboration avec la personne



Structures à l'origine des saisines



Activités de coordination des dispositifs

Journées évaluateurs

En 2025, l'animation technique des évaluateurs des structures relais du SIAO 22 s'est structurée autour de trois journées thématiques (**28 février, 27 juin et 7 octobre**), visant à renforcer les connaissances, les compétences professionnelles, harmoniser les pratiques et accompagner les évolutions structurelles du service. Chaque journée a regroupé entre 20 et 25 participants. Selon les thématiques traitées, différentes séquences ont été proposées : informations, échanges sur les pratiques, apports d'outils, intervention de partenaires, travail en atelier.

Les intervenants et partenaires participants

· 28 février 2025 ·

Inclusion et Outils de Diagnostic

- **Dispositifs spécifiques** : Déploiement du **Contrat Engagement Jeune (CEJ-JR)** pour les 18-25 ans en rupture ; pérennisation du dispositif « **Un Chez Soi d'Abord** » pour les personnes souffrant de pathologies mentales sévères ; présentation des projets pilotés par le Conseil départemental pour les personnes âgées ou en situation de handicap.
- **Participation et Droits** : Promotion de la parole des usagers via le **CRPA** et le kit de l'Ansa, ainsi que le suivi des dossiers **DAHO** en forte augmentation.
- **Outils numériques** : Présentation de **Soliguide** pour la cartographie de la solidarité.
- **Instances de régulation** : Point sur le travail de refonte des CESP.

- **Conseil Départemental des Côtes d'Armor** (Habitat inclusif).
- **Sillage, Steredenn et Beauvallon** Porteurs des projets CEJ-JR.
- **Solinum** (Soliguide).
- **Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS)** (Participation).
- **DDETS**

· 27 juin 2025 ·

Modernisation du SI et Insertion par l'Emploi

- **Refonte du SI-SIAO** : Présentation du futur **Module Offre**, de la nomenclature européenne **ETHOS** et des nouvelles **évaluations « flash »** et « **approfondies** » pour mieux caractériser les parcours.
- **Axe Emploi** : Intégration de la thématique professionnelle dès l'entretien d'évaluation et présentation des dispositifs de remobilisation.
- **Évolution structurelle** : Information Lancement de la mission d'accompagnement à l'évolution du SIAO.

- **ADALEA** (1ères heures en chantier, O2R Emah22+).
- **APAJH** (Dispositif O2R Hewel).
- **Penthièvre Actions**.
- **DDETS**

· 07 octobre 2025 ·

La Coordination de Parcours

Thématique de travail et participation en lien avec les réflexions menées pour l'élaboration du projet du SIAO.

- **Actualités et Pratiques** : Gestion des ménages issus du dispositif Ukraine, demandes FJT, et sensibilisation aux Compétences PsychoSociales (CPS).
- Restitution des consultations menées
- **Cadre de mission** : Restitution de la démarche diagnostique engagée autour de la notion de **référence de parcours** et le périmètre d'intervention de l'évaluateur.
- Atelier : d'intervention de l'évaluateur.

- **DDETS**
- **ADALEA**

Activités de coordination du développement territorial

Participation aux instances

CIL

En 2025, le SIAO 22 a pu participer aux Conférences Intercommunales pour le Logement des territoires de Saint Briec Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer. Sur chacun des deux territoires, un bilan des attributions sur l'année 2024 a été dressé, posant un constat renouvelé et alarmant sur les délais d'attribution en logement social (15,7 mois par exemple en 2024 pour le territoire de SBAA). Ces conférences ont aussi été l'occasion, pour les deux territoires, de lancer les travaux d'élaboration d'un PPGID (Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information du Demandeur) et d'une grille de cotation des demandes. Le SIAO sera associé à la poursuite de ces travaux en 2026.

Préparation du protocole FVV

*La circulaire interministérielle du 25 novembre 2025 fait de l'hébergement un levier central de la lutte contre les violences faites aux femmes et réaffirme cette lutte comme priorité nationale. Elle demande aux préfets d'organiser d'ici fin 2026 un **parcours** structuré d'hébergement et de relogement, du repérage jusqu'à l'accès au logement pérenne, autour d'un protocole départemental associant SIAO et acteurs spécialisés.*

Ce protocole couvre les femmes majeures victimes de violences conjugales ou intrafamiliales (au sens large) ainsi que les victimes de prostitution, ou de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ou dérives sectaires.

La circulaire prévoit notamment une coopération inter-SIAO pour permettre l'éloignement en cas de danger et insiste sur la mise à l'abri immédiate sans condition de dépôt de plainte ou de certificat médical, avec remontée exhaustive des places dédiées dans le SI-SIAO

À la suite de la publication de la circulaire le SIAO a travaillé conjointement avec la DDETS, pour préparer l'élaboration du protocole multipartite devant être signé fin 2026. Le travail s'est concrétisé par :

- L'intégration d'une référence Femmes Victimes de Violences dans le projet de service et la feuille de route annuelle du SIAO.
- Un diagnostic interne à partir des critères émergents de la circulaire et de la « boîte à outils » DIHAL qui l'accompagnait. Ce premier état des lieux a permis de distinguer les acquis, les points déjà conformes aux attendus et les points de vigilance, à améliorer.
- La définition d'une marche à suivre vers la signature du protocole, notamment l'identification des acteurs à associer prioritairement.
- Une contribution au projet de protocole et le repérage d'actions à mener. Permettant de pré-définir les bases du futur protocole, en l'adaptant aux enjeux locaux, aux dispositifs existants et aux besoins identifiés.

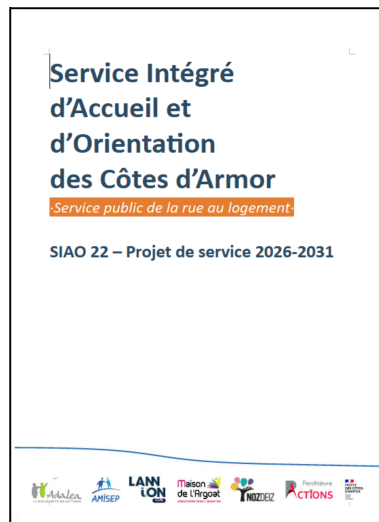
Vie du service

Actualités - Événements remarquables

Le projet du SIAO22

L'année 2025 a été marquée par une mission d'accompagnement de dix mois en vue de faire évoluer le positionnement du SIAO 22, pour une pleine appropriation des enjeux de l'orientation du 31 mars 2022 visant à faire du SIAO la « clé de voûte » du Service public de la rue au logement. Cette démarche stratégique s'est articulée autour de cinq grands chantiers :

- la définition des orientations à 5 ans,
- l'élaboration du nouveau projet de service,
- le regroupement physique des équipes,
- la redéfinition des périmètres de postes de l'équipe de cadre,
- la mobilisation des Structures-Relais.



Une co-construction stratégique avec la DDETS

Le pilotage de la démarche a reposé sur un dialogue étroit avec les services de l'État. Des points d'étape réguliers ont été organisés, notamment une réunion clé le 28 octobre 2025, qui a permis de valider les six orientations stratégiques 2026-2031. Ce partenariat a garanti l'alignement du projet de service avec les attendus de l'instruction ministérielle de 2022 tout en respectant les spécificités du modèle costarmoricain. La DDETS a également été associée à l'écriture progressive des chapitres pour avis technique.

Mobilisation interne : l'unification des équipes Urgence-Insertion

L'un des axes majeurs de 2025 a été la préparation de l'unification des volets Urgence (115) et Insertion, historiquement distincts. La mission a déployé

une méthodologie participative, devant amorcer la construction d'une identité et culture commune :

- des réunions plénières et des groupes de travail mixtes sur l'ensemble des thématiques traitées : missions, public, principes, prestations, organisation, orientations.
- des visites conjointes des nouveaux locaux et un travail collaboratif pour l'établissement des plans des nouveaux locaux du service.
- des temps de cohésion à l'issue de certaines réunions.

Participation des Structures Relais et animation territoriale

Le modèle du SIAO 22 reposant sur une forte interdépendance avec les Structures Relais (SR), celles-ci ont été également mobilisées :

- Immersion et diagnostic : le chargé de mission a réalisé un programme de rencontres sur les différents bassins de vie (Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Lannion etc.) pour capter les réalités de terrain.
- Consultations territoriales : des entretiens ciblés et des enquêtes ont été menés pour identifier les besoins des Structures Relais et modéliser le rôle cible de l'évaluateur.
- Journées évaluateurs : Cette instance a été utilisée comme espace de réflexion et de construction pour cadrer la notion de « coordination de parcours » à travers le rôle des évaluateurs.

Restitution et finalisation du projet

En fin d'année 2025, une restitution des travaux a été organisée à l'attention des responsables des Structures Relais. Un autre temps lors de la première journée des évaluateurs en 2026 a également permis un premier temps de restitution du projet en cours de finalisation. Le projet devra être validé au début 2026 dans un processus impliquant la DDETS, le SIAO Opérateur et les Structures-Relais et fera l'objet d'une campagne de diffusion et de communication courant 2026.

Le projet de déménagement/réunification des équipes Urgence-Insertion

Le projet de déménagement du SIAO 22 constitue le socle logistique de l'**unification des volets Urgence et Insertion**, visant à transformer deux entités historiquement distinctes en un service unique, autonome et identifié.

Cette relocalisation sur un site unique, détaché des autres pôles associatifs de l'association gestionnaire, a pour but de :

- favoriser et développer les passerelles Urgence-insertion au niveau du fonctionnement et de la communication du service,
- garantir la lisibilité des moyens du service,
- renforcer son indépendance en tant qu'opérateur départemental.

Un processus de conception participatif et mobilisateur

La démarche a été conçue pour placer les salariés au cœur de la configuration de leur futur environnement de travail afin de favoriser la cohésion d'équipe et la construction d'une identité commune.

- **Consultations individuelles** : dès le lancement du projet, chaque salarié a été consulté individuellement par le chargé de mission pour recueillir ses réflexions sur l'aménagement.
- **Mixité systématique** : les principes de travail retenus imposaient une **mixité systématique Urgence/Insertion** dans toutes les séquences de réflexion.
- **Ingénierie technique** : ce travail collectif a abouti à la production des plans des locaux et une synthèse globale des besoins en équipement.
- **Simulation sur site** : le 2 octobre 2025, l'ensemble de l'équipe a participé à une journée de simulation sur le site, permettant de tester concrètement les plans de répartition et d'aménagement dans les futurs locaux.

Focus sur l'ergonomie et les équipements

L'aménagement des nouveaux locaux a été pensé pour répondre aux contraintes spécifiques des métiers du SIAO, avec une attention particulière portée à la qualité de vie au travail :

- **Postes de travail** : Le projet souligne la nécessité d'un soutien spécifique au métier d'écouter 115 et de manière générale pour tous les utilisateurs du SI-SIAO, passant par une amélioration de l'**ergonomie du poste de travail**.
- **Espaces partagés** : La relocalisation sur un site unique prévoit des espaces de bureaux et de réunions communs pour faciliter la transversalité et la circulation de l'information. Un espace de réunion dédié et une salle de détente hors espace de travail ont également pu être créés.

Calendrier et réalisation du projet

Initialement prévu pour le début de l'année 2026, le calendrier a connu des ajustements liés aux négociations avec le propriétaire et aux délais de signature du bail.

- **Septembre - Octobre 2025** : recueil des besoins, établissement des plans des locaux, visites de site et simulation.
- **Novembre 2025 - Janvier 2026** : temps de négociation
- **Janvier-Mars 2026** : réalisation des travaux de rénovation et d'aménagements
- **Avril 2026** : Date prévisionnelle d'emménagement dans les locaux.

Déploiement de la politique DIHAL/SI-SIAO

Participation aux journées nationales SIAO

La participation du SIAO 22 à la 3^e édition des **Journées nationales SIAO**, organisées par la DIHAL les **8 et 9 juillet 2025**, constitue un temps fort de l'année, essentiel pour inscrire notre action départementale dans la dynamique nationale. Ces journées ont réuni plus de 180 acteurs des SIAO et services déconcentrés de l'État.

La présence à ces journées permet tout d'abord d'être au plus proche de la compréhension des enjeux prioritaires définis par l'État, tels que la **crédibilisation du modèle SIAO**, la défense du partenariat associatif et la réduction de l'hétérogénéité des pratiques sur le territoire. Ces échanges permettent de saisir comment les orientations nationales « résonnent » au regard de la diversité des territoires et d'anticiper les futurs caps à franchir. Elles offrent une vision prospective nécessaire sur les évolutions techniques et méthodologiques à venir.

Au-delà du contenu technique, ces rencontres favorisent le développement de relations directes avec d'autres SIAO confrontés à des questionnements similaires.

Déploiement du Module offre

D'importantes modifications sont en cours sur le système d'information SI SIAO. L'intégration du module offre en est un point, démarré dès le dernier trimestre 2024. Il s'agit, pour les gestionnaires, de renseigner toutes leurs offres de manière précise afin d'améliorer la visibilité du parc d'hébergement/ logement accompagné, à l'aide d'une nomenclature précise et homogène, et obtenir les taux d'occupation en temps réel, pour in fine devenir un outil de pilotage pour les services de l'État et les gestionnaires.

Ce travail s'est poursuivi au dernier trimestre 2025, mobilisant à la fois les structures gestionnaires pour la complétude des informations et l'opérateur SIAO : saisie dans le module offre, création des dispositifs manquants, rattachement des groupes de places aux dispositifs.

Ressources humaines

Les supports du travail d'équipe

Les réunions présentées reprennent une partie de celles déjà en place et inclues ou rendent lisibles de nouveaux temps nécessaires compte-tenu des orientations du projet. Elles pourront faire l'objet de réajustement.

Réunions de pilotage

COPIL SIAO <i>2 à 4 fois par an (selon contexte du service) 2 heures</i>	Participants (modulables selon les thématiques traitées) : Direction générale Adalea, Direction SIAO, DDETS, personnes ressources selon les besoins de la réunion Animation : Directrice SIAO Compte rendu : Relevé de conclusions transmis aux participants
• Suivi de la mise en œuvre des orientations stratégiques • Suivi de la mise en œuvre de la démarche qualité • Suivi/actualisation de la mise en œuvre de la feuille de route annuelle • Suivi des moyens au service du projet	

CODIR SIAO <i>bimensuelle- 2 heures</i>	Participants : Équipe de cadres SIAO Animation : Directrice SIAO Compte rendu : Relevé de conclusions transmis aux participants
• Suivi de l'organisation, du fonctionnement d'équipe, du management. • Points sur les projets/actions en cours. • Planification des projets/actions à venir. • Suivi/répartition des missions et actions au sein de l'équipe de cadre.	

CODIR Réseau Structures-relais <i>Binannuelles 2 heures</i>	Participants : Équipe de cadres SIAO, Responsables des structures relais Animation : Directrice SIAO Compte rendu : Relevé de conclusions transmis aux participants
• Actualités sur le fonctionnement du dispositif	

- Suivi /actualisation de la feuille de route sur les thématiques qui concernent les Structures-Relais.
- Travaux d'élaboration ou de validation d'outils, de processus communs liés à la mission des Structures relais.

Réunions de fonctionnement

Réunion de service <i>mensuel</i> <i>1h30</i>	Participants: Ensemble du SIAO Animation: Directrice Compte rendu: Relevé de conclusions
• Actualités du service / associatives • Point sur l'organisation du service et la planification des tâches, de l'activité. • Suivi des projets (projets de service, feuille de route SIAO, démarche qualité, participatives...). • Informations et participation sur les instances à venir (CESP, instances partenariales, etc). • Réflexions/travaux d'équipe sur les projet, l'organisation, le fonctionnement.	
Points d'équipe - Insertion <i>bimensuel - 1h30</i>	Participants: Équipe Hébergement-Insertion Animation: Chef de service Compte rendu: N/A
• Point sur l'organisation du service et la planification des tâches, de l'activité, des projets • Point de planification CUA • Échanges/réflexions sur le suivi des demandes individuelles, des process...	
Points d'équipe Urgence-Médiation <i>1h30 hebdomadaire</i>	Participants: Équipe Urgence-Médiation sociale Animation: Chef de service Compte rendu: N/A
• Échanges/réflexions sur le suivi des situations individuelles • Préparation des points DDETS • La planification des tâches et la gestion des priorités • Point sur l'organisation du service et la planification des tâches, de l'activité, la gestion des priorités	

Réunion de soutien aux pratiques professionnelles

Réunion co-développement Urgence <i>2 heures mensuelles</i>	Participants: Équipe Urgence-Médiation sociale + Veilleurs de nuit Animation: Intervenant extérieur Compte rendu : N/A
• Réflexions et prise de recul sur les situations individuelles, la gestion des situations problématiques, les vécus des professionnels en situation complexe. • Réflexions sur les pratiques individuelles et collectives du service • Harmonisation des pratiques	

Journées des évaluateurs <i>3 par an</i>	Participants: Évaluateurs Structures relais et 115 Animation : Chargée de mission SIAO-DDETS Compte rendu : selon besoin
Contenu défini avec la DDETS Structures relais, selon les actualités/besoins : • Informations sur les évolutions du SI SIAO, le déploiement de la feuille de route DIHAL • Informations sur le dispositif, les évolutions sur les territoires, les partenaires. • Rencontres partenaires : présentation de nouveaux dispositifs, acculturation, partage de réflexion, ateliers conjoints. • Réflexions sur les pratiques individuelles et collectives du SIAO en matière d'évaluation • Analyse de pratiques / élaboration-évaluation de supports, d'outils	

Formations

Récapitulatif des temps (en nombre d'heures) consacrés à la formation, aux colloques et conférences (y compris professionnelles exerçant sur la médiation sociale) :

Intitulé de la formation	Nombre d'heures	
Sensibilisation au harcèlement	28 heures	
SST Recyclage	7 heures	
Addictions : repérages et accompagnement (RDRD)	70 heures	
Prévenir et briser la solitude	7 heures	
Comprendre les problématiques de violences conjugales	21 heures	
Accompagner les femmes primo-arrivantes face aux violences	56 heures	
Sensibilisation au psychotraumatisme	7 heures	
Formation Facile à Lire et à Comprendre	14 heures	
PSSM - 1ers secours en santé mentale	28 heures	
Initiation à la comptabilité	3,5 heures	
EPRD/ERRD	3,5 heures	
Excel perfectionnement	28 heures	
TOTAL		273 heures

Feuille de route 2026-2027



Logement

- Mise à jour des accès nominatifs imhoweb.
- Conventionnement tripartite SIAO, convention SIAO-PPGPD, signature des conventions tripartites avec les gestionnaires de l'offre.
- Actualisation des données logement, hébergement / PDALHPD.
- Poursuite du travail engagé avec le GCSMS UCSA 22-56 (règlement de fonctionnement/convention).
- Rencontre départementales IML pour mise en cohérence avec les orientations LDA
- Finaliser le nouveau cahier des charges de mise en œuvre des mesures « Hors-les-murs » / adapter au territoire de Lamballe (absence de CHRS).



Santé

- Poursuite du cadrage de l'évaluation de la santé : journée évaluateurs thématique Santé Mentale-Psychique, mise en cohérence avec les CLS des territoires, mobilisation des structures relais pour contribution aux CLS)
- Contribuer au volet diagnostic des besoins; connaissance des public SIAO pour les CLS de Loudéac, Saint-Brieuc, Guingamp (renouvellement, évaluation).
- Suivi de mise en œuvre et premier bilan annuel du déploiement de la mesure 9 dans les structures d'urgence et accueils de jour.
- Participation à l'élaboration du 2^e PTSM ; valorisation et diffusion des travaux
- Suivi de l'évolution des Points Santé en Pass de ville
- Investissement dans le bureau du Conseil Addictologique Costarmoricain
- Contribution au groupe de travail DIHAL
- Rencontres ACT/115 : poursuite des réflexions sur le parcours des personnes



Emploi

- Dispositif O2R : suivi et bilan des process d'orientation en lien avec Emah22+, temps d'interconnaissance.
- Contributions au groupe de travail DIHAL



FVV

- Formaliser un dispositif pérenne pour une sensibilisation annuelle des écoutants et veilleurs du 115 par des partenaires spécialisés (AEF, LEAO, Amicale du Nid) et un appui technique à l'évaluation en cas de besoin.
- Mise en place d'une concertation pour évaluer la mise en place du principe « Dites-le nous une fois » par les partenaires concernés
- Formaliser le processus de travail avec les SIAO voisins en cas de besoin de mise à distance pour une personne victime de violence.
- Contribution à la finalisation et signature du protocole FVV



Jeunes

- Contribution au groupe de travail national DIHAL
- Participation à la CDAA et contribution aux groupes de travail
- Temps d'interconnaissance avec les professionnels de MDD et de la commission mensuelle Jeunes majeurs



SI SIAO

- Poursuite du déploiement du module offre et accompagnement des structures
- Orientation et suivi des mesures HLM
- Elaboration du rapport d'activité et production de données statistiques



Orientations Projet de service SIAO

Unification du service

- Élaboration d'un projet de service pour ancrer son identité et de ses orientations. Validation du projet service avec le SIAO Opérateur, les structures-relais et la DDETS.
- Relocalisation sur un site unique, création d'une entité unique, détachée des pôles existants, pour une plus grande autonomie et indépendance du service et une lisibilité de ses moyens.
- Mise en place d'une fonction de direction autonome et redéfinition d'un mode de management global pour l'équipe du service. Redéfinition d'un organigramme de service, des périmètres des postes des cadres en fonction des orientations du projet. Stablisation des équipes suivant le nouvel organigramme.
- Construire de nouvelles articulations urgence-insertion permise par le projet : Mise en place de réunions de service Urgence-Insertion ; refonte de la structure du rapport d'activité permettant une meilleure mise en lien Urgence-Insertion; mise en œuvre de nouvelles zones de collaboration Urgence-Insertion (consultation des bénéficiaires); réflexion sur des évolutions possibles de périmètre de postes, en fonction des opportunités identifiées ; repérage des besoins en matière d'outils de travail commun (agenda de service, architecture dossier du serveur etc.
- Création d'un support de présentation en ligne du SIAO.
- Engagement de première piste en CSP pour l'évolution de son fonctionnement.

Partenariats externe, coordination des acteurs

- Diffusion et promotion du projet de service.
- Coopération SIAO/MDD : développement de l'interconnaissance.
- Temps d'interconnaissance, à programmer avec le CPH de l'Amisep.

Pilotage du réseau des structures relais

- Intégration de la fonction d'animation et de pilotage du réseau des structures relais, dans la fonction de direction du SIAO et mise en place d'une instance **technique** d'élaboration, et de suivi régulier avec les responsables de SR.
- Validation de la fiche de poste évaluateur, des critères de qualité des évaluations. Définition d'un dispositif d'encadrement des pratiques d'évaluateurs adaptés et réalistes compte tenu des moyens et modes de fonctionnement des SR.
- Identification des objectifs de travail prioritaire pour le réseau (cf. Orientation stratégique du projet de service, p. ex : supports de communication communs, fil d'actualité, clarification du rôle d'appui du SIAO-Opérateur, etc.
- Validation et mise en œuvre du repositionnement de la CESP.
- Intégration du rapport d'activité de toutes les structures relais, dans celui du SIAO.

Harmonisation des pratiques d'évaluateurs

- Participation à l'élaboration de la fiche de poste évaluateur, des critères de qualité et de validation des évaluations approfondies.
- Élaboration d'un outil d'auto-évaluation des pratiques d'évaluation à partir du guide DIHAL.
- Formation écoutants 115 – Intégration écoutants dans les journées évaluateurs

Repenser la réponse hôtelière

- Bilan des conventions

Observer, donner la parole, valoriser l'action

- Réaliser une consultation des ménages bénéficiaires (urgence et insertion)
- Engager la construction d'un processus d'évaluation régulière (à partir de l'évaluation des pratiques d'évaluateurs déjà engagée, par exemple).